



# SITUATION DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel 2025



En 2025, le Département de la Somme a poursuivi avec détermination une trajectoire volontariste en matière de développement durable. À travers ce nouveau rapport annuel, la collectivité réaffirme son engagement d'agir pour un territoire plus résilient, plus solidaire et plus respectueux des ressources naturelles – un territoire qui protège ses habitants aujourd'hui tout en préparant l'avenir de ceux de demain.

Nous avons obtenu des résultats significatifs et poursuivons des actions majeures. La réduction de 40 % des consommations énergétiques dans les collèges – au-delà des exigences du décret tertiaire – illustre la capacité du Département à mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse. Le déploiement des énergies renouvelables, le développement des mobilités douces ou partagées, et la prise en compte des risques climatiques, comme les inondations ou l'érosion du littoral, témoignent d'une action publique tournée vers le développement durable avec les partenaires du territoire.

Notre engagement pour la biodiversité et la préservation des ressources se renforce également : gestion durable du canal de la Somme, extension des Espaces naturels sensibles, soutien à l'agriculture biologique... autant d'initiatives qui contribuent à maintenir l'équilibre précieux de nos écosystèmes. Sur le plan social et solidaire, nous poursuivons notre mission auprès des plus vulnérables : lutte contre la précarité énergétique, accès élargi à la culture, au sport et à l'insertion professionnelle, pour que chacun puisse trouver sa place dans notre département.

L'année 2025 aura aussi marqué une accélération de nos démarches éco-responsables : développement de l'économie circulaire, soutien aux circuits courts, promotion d'un numérique plus sobre et renforcement des achats publics responsables. Autant de leviers qui dessinent une administration exemplaire, engagée dans une transition écologique cohérente et durable.

La dynamique se poursuivra en 2026 et au delà, dans le cadre de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale » et de la feuille de route départementale de la transition écologique à l'horizon 2030.

Je remercie les élus, les partenaires et l'ensemble des agents de la collectivité qui innovent chaque jour afin d'inventer un modèle de développement qui concilie attractivité, solidarité et respect de l'environnement.

**Christelle HIVER**

Présidente du Conseil départemental de la Somme

**Franck BEAUVARLET**

Vice-président en charge des espaces naturels et de la transition écologique



INTRODUCTION .....	6
Portrait du Département de la Somme .....	9
Une démarche innovante et ambitieuse : Vallée de Somme, Vallée idéale .....	10

## 1 Lutter contre le changement climatique

1.1 - Maîtriser les consommations d'énergie .....	16
1.2 - Consommer et produire des énergies renouvelables .....	19
1.3 - Limiter l'impact carbone de la mobilité .....	21
1.4 - S'adapter aux changements climatiques prévisibles .....	24

## 2 Préserver la biodiversité, protéger les milieux naturels et les ressources

2.1 - Protéger durablement les espaces naturels sensibles (ENS) .....	30
2.2 - Gérer le fleuve et préserver son écosystème .....	34
2.3 - Préserver et protéger la biodiversité (et les ressources) .....	39

## 3 Participer à l'épanouissement de tous les Samariens

3.1 - La culture et le sport pour toutes et tous .....	46
3.2 - Informer les Samariens et éduquer la jeunesse, nos écocitoyens de demain .....	53
3.3 - Permettre l'égalité des chances pour toutes et tous .....	57

## 4 Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

4.1 - Soyons solidaires ! .....	64
4.2 - Accompagner la revitalisation rurale .....	70
4.3 - Accompagner les Samariens à développer des projets durables .....	72

## 5 Accompagner le changement vers l'éco-responsabilité

5.1 - Consommer moins et mieux : économiser les ressources .....	76
5.2 - Accélérer le développement des circuits courts .....	83
5.3 - Sensibiliser aux enjeux du développement durable .....	84

CONCLUSION .....	89
------------------	----

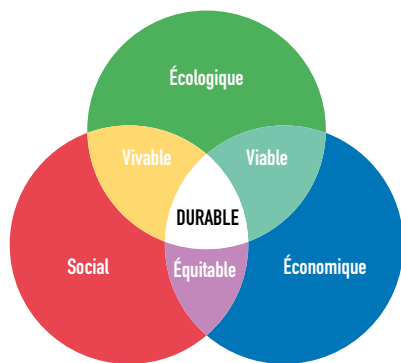


# LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

**L**e développement durable est aujourd'hui plus que jamais au cœur des politiques publiques. Dans un contexte où le dérèglement climatique se fait de plus en plus pesant, la contribution de chacun, collectivité, entreprise ou citoyen à un développement plus soutenable est plus que jamais d'actualité.

Historiquement, le développement durable est un concept qui s'articule autour de trois dimensions :

- > la préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels...),
- > la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales...),
- > le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes et des marchandises, répartition et accès aux richesses, responsabilité sociale et environnementale des organisations, économie verte...).



L'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire, pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants, la production d'un rapport annuel d'évaluation sur sa situation en matière de développement durable.

Par ailleurs, la loi du 4 août 2021 vise à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle contribue à faire évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable en tant que cadre de référence commun.

Ce cadre reprend les cinq finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires, entre les générations,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport doit faire état à la fois du « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité », et du « bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ».

Il est le reflet d'un travail conduit de manière transversale associant l'ensemble des directions de la collectivité. Il s'articule autour des 5 finalités du développement durable : 5 parties présentant chacune les actions conduites en interne et les actions mises en œuvre sur le territoire dans le cadre des politiques publiques.

Il est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires, avec l'objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable.

**LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**  
ADOPTÉS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES. ILS CONSTITUENT L'AGENDA 2030 :  
À CHAQUE OBJECTIF CORRESPOND DES CIBLES À ATTEINDRE À L'HORIZON 2030.



**1** PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



**10** INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



**2** FAIM «ZÉRO»

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



**11** VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



**3** BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables



**4** ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



**13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



**5** ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



**14** VIE AQUATIQUE

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



**6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



**15** VIE TERRESTRE

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



**7** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



**16** PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice



**8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



**17** PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser



**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

17 objectifs de développement durable afin de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous



# PORTRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

**4 535 KM** de routes départementales  
**1 000 KM** de cours d'eau dont  
**200 KM** de fleuves  
**136 KM** de voies navigables  
**300 KM** d'itinéraires cyclables

**564 067** habitants  
**23** cantons  
**772** communes  
**16** communautés de Communes  
**2** communautés d'agglomération



**50** collèges publics  
**17** collèges privés  
**27 500** collégiens  
**2 400 000** repas servis par an  
**22** MDSI

**30 000 HA** de zones humides  
**9 000 HA** d'espaces naturels sensibles  
**13 140 HA** classés par RAMSAR  
**86** sentiers de randonnée départementaux

# UNE DÉMARCHE INNOVANTE ET AMBITIEUSE : VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE

## UN DÉVELOPPEMENT DURABLE PARTAGÉ, À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DU FLEUVE SOMME

### Direction référente :

Direction générale - Mission Transition écologique

### Directions associées :

Direction du fleuve et des ports

Direction des routes

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Direction des sports

Direction de la Culture...

### Outil d'ingénierie :

Société publique locale Vallée idéale développement

### Partenaires :

Somme Tourisme, offices de tourisme, EPCI et communes, syndicats mixtes, partenaires privés, associations...

### Instances de coordination :

Comité stratégique «Vallée de Somme, Vallée idéale », comités de pilotage et comités techniques



La Baie de Somme et Amiens furent pour Jules Verne une grande source d'inspiration. Il projeta sur cette dernière l'image d'une possible Ville idéale.

Le Département de la Somme cherche à prolonger cette vision à l'échelle écosystémique, de la source du fleuve Somme jusqu'à son embouchure, la baie.

« Vallée de Somme, Vallée idéale » est une espérance que le Département propose de bâtir tous ensemble. Comme le dit si bien le sociologue Jean Viard, « ce n'est pas parce que l'idéal n'est pas atteint qu'il faut cesser de l'espérer ».

Cette espérance d'une Vallée idéale a pris corps par l'approbation par les élus départementaux en juin 2019 d'une stratégie ambitieuse. Le territoire de projet ne s'attache pas aux limites administratives et politiques. Il prend appui sur une réalité géographique et écosystémique, le bassin versant du fleuve somme.

Face aux nouveaux défis sociaux, économiques et environnementaux, il convient, plus que jamais, d'associer l'écosystème du fleuve Somme à la vision et aux actions au travers de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

### SA MISE EN ŒUVRE EST GUIDÉE PAR LES 10 GRANDS PRINCIPES SUIVANTS :

1. S'inscrire dans le temps long
2. Penser globalement, aménager localement
3. Imposer la qualité
4. Prioriser les efforts
5. Saisir les opportunités
6. S'autoriser à expérimenter
7. Trouver des solutions innovantes pour maîtriser les coûts
8. Créer un effet levier sur l'investissement privé
9. Favoriser les échanges et la co-construction autour d'une « Vallée idéale »
10. Communiquer, se positionner dans la sphère médiatique nationale et internationale



## Le bassin versant de la Somme : périmètre de la vision et de l'action VSVI



### Ces principes encadrant les actions s'articulent avec deux items complémentaires :

- une volonté permanente de partage et d'amélioration du concept et des opérations associées avec l'ensemble des partenaires privés et publics,
- un pragmatisme assumé s'exprimant au travers d'actions concrètes.

Pour mettre en œuvre cette feuille de route, le Département, chef d'orchestre, mise sur l'intelligence collective, afin d'écrire l'histoire en allant. De son côté, il est en capacité de mobiliser plusieurs directions et services opérationnels (fleuve et ports, routes, bâtiments, tourisme, appui aux territoires, environnement, sports, culture, communication...), et de s'appuyer sur l'ingénierie technique proposée par la Société Publique Locale Vallée idéale développement, dont il est actionnaire.

Le volet touristique et culturel de « Vallée de Somme, Vallée idéale » est, quant à lui, essentiel.

La déclinaison opérationnelle de ce volet s'appuie sur un cadre de référence proposé par la stratégie, qui peut être enrichi et précisé, notamment à l'issue des échanges avec les nombreux partenaires concernés.

Ce cadre de référence repose sur deux leviers d'intervention, déclinés en six axes de travail opérationnels :

#### Levier n° 1

#### Améliorer les infrastructures et les équipements, mettre en scène les paysages et les espaces naturels

Axe 1 : Rythmer le parcours par des escales : 10 escales à haut niveau de service et 13 escales secondaires ;

Axe 2 : Révéler les paysages et préserver la biodiversité ;

Axe 3 : Améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres ;

#### Levier n° 2

#### Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés

Axe 4 : Développer les actions de marketing et de communication en faveur de la destination ;

Axe 5 : Favoriser la mise en place de nouveaux services ;

Axe 6 : Encourager des animations à caractère culturel, ludique et sportif prétexte à l'itinérance.

Par ailleurs, l'infrastructure ferroviaire, qui dessert tout le territoire d'est en ouest, combinée aux infrastructures cyclables, constitue une opportunité pour promouvoir une mobilité durable et proposer des séjours originaux, intermodaux, en phase avec les nouvelles attentes d'une partie des usagers. Les gares présentes le long de la vallée doivent devenir autant de portes d'entrée pour embarquer les voyageurs dans une autre dimension.

Des programmes d'actions partenariaux, s'appuyant sur cette stratégie, sont d'ores et déjà menés.

À **Amiens**, épicerie de la Vallée idéale, de nouveaux liens entre les espaces urbanisés et la vallée s'établissent, à l'image des passerelles L'Hortillonne et Samarobriva, au design particulièrement soigné. La nature exceptionnelle au cœur de la ville devient la clé du développement et n'est plus un simple faire valoir paysager.

Il en va de même à **Abbeville**, deuxième ville du département. Deux phases de régénération urbaine ont été menées en partenariat avec la Ville et la communauté d'agglomération en s'appuyant sur le déploiement de la Véloroute Vallée de Somme. Celles-ci ont permis au fleuve et à la mobilité décarbonée de trouver une place plus importante dans la ville.

La rénovation de la **traverse du Ponthieu** va conduire à en faire un itinéraire en mode doux qualitatif reliant Abbeville à Saint-Riquier, par la mise en valeur des paysages, du patrimoine et de la biodiversité le long du parcours. A terme, la connexion avec la véloroute Vallée de Somme sera assurée grâce à la réhabilitation du pont de Béthune.

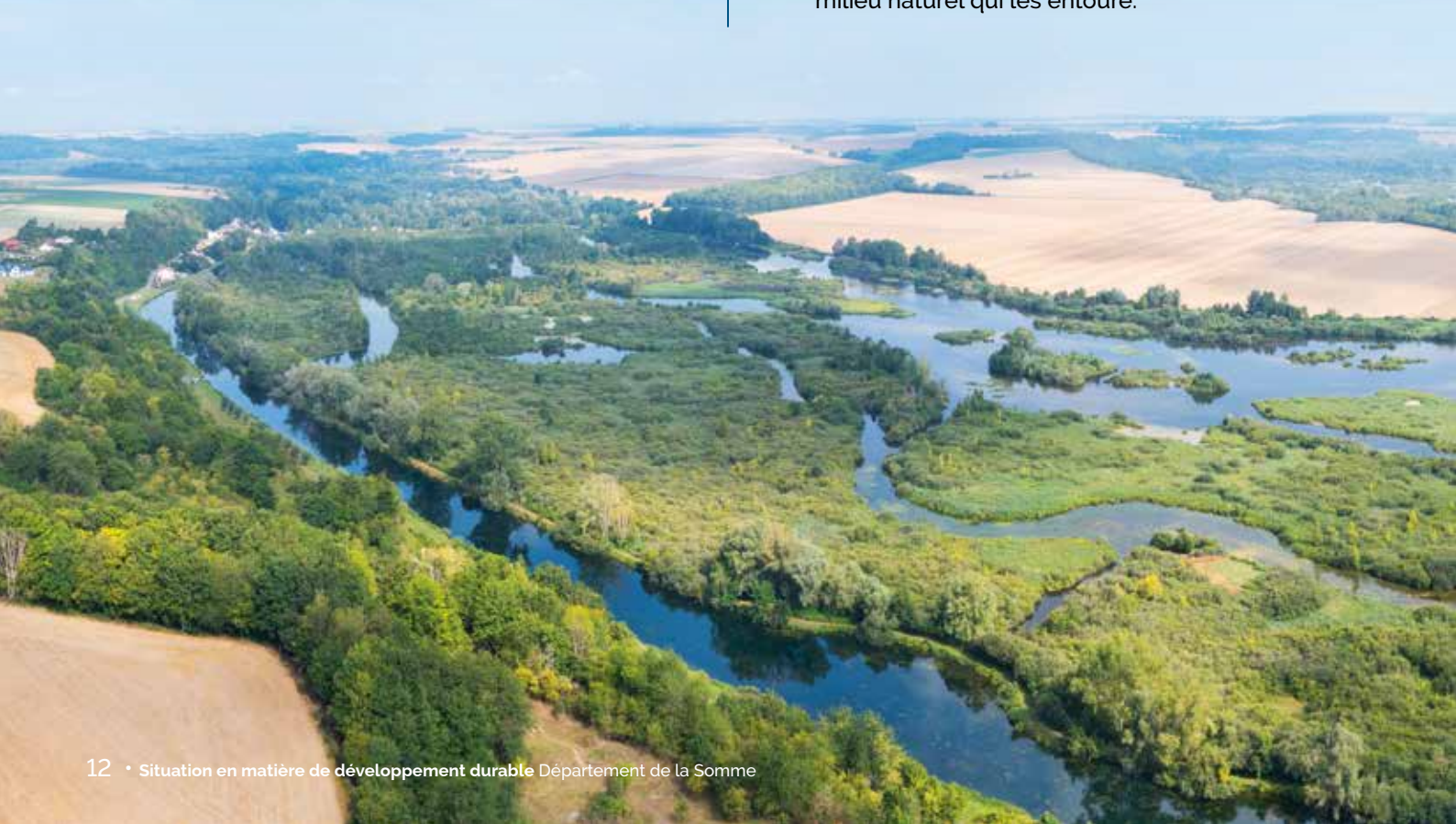
À **Eaucourt-sur-Somme**, l'offre de ressourcement dans cette commune, accessible par la Véloroute Vallée de Somme et située à mi-chemin entre les gares d'Abbeville et de Pont-Remy, va être renforcée par la création d'un jardin panoramique au pied du moulin. Sur le coteau, le public pourra profiter d'un espace de contemplation des richesses de la vallée de la Somme, relié à elle par des chemins de randonnée.

À **Long** (nouvelle station verte) et **Longpré-les-Corps-Saints**, le patrimoine naturel et monumental seront valorisés, et les services proposés renforcés, pour en faire un lieu de vie et de découverte exceptionnel, accessible par le train et en vélo, à mi-chemin entre Amiens et la Baie de Somme.

À **Étinehem-Méricourt**, une nouvelle réserve naturelle de 150 hectares va prendre place au cœur du site Ramsar. Il aura vocation à devenir un site attractif au cœur des Boucles de la Somme, en complémentarité de sites exceptionnels comme les étangs de la Barette à Corbie, le Domaine d'Éclusier-Vaux, ou encore les étangs de Cléry-sur-Somme.

À l'**Est de la Somme**, le Département a débuté un important programme de travaux en vue de la réouverture à la navigation de la section dite « Voyennes <> Saint Simon » du canal de la Somme, de l'aménagement de ses abords et du prolongement de la véloroute Vallée de Somme. Celui-ci rétablira, à son terme, la connexion au réseau européen des grandes voies d'eau touristiques et renforcera la liaison avec les grands itinéraires cyclables.

Des actions complémentaires menées en partenariat avec les acteurs locaux permettront de renforcer les liens entre les hommes et le milieu naturel qui les entoure.





## UN PONT UNE ŒUVRE

Par ailleurs, la démarche « **UN PONT, UNE ŒUVRE** » offre l'occasion d'asseoir une nouvelle dimension de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale » en lien avec l'omniprésence de l'eau et les traits d'union que symbolisent les ponts.

Certains ponts de la Somme relient désormais bien plus que les espaces séparés par le fleuve, en devenant le support d'un parcours artistique permettant de mieux comprendre l'histoire et la géographie du territoire, de révéler les paysages, de susciter la surprise et l'émerveillement, d'associer le goût de la nature à l'enrichissement culturel.



**AMIENS**

Passerelle l'Hortillonne



**ABBEVILLE**

Odalisque

Dualités



**PONT-REMY**

Le Déversoir



**LONG**

La BD débarque

sur l'île de Long



**CORBIE**

Les Matrices



**ÉCLUSIER-VAUX**

Flux



**AMIENS**

Enrochement



**AMIENS**

La Sagittaire

Et d'autres  
projets à venir...

La promesse  
d'une Vallée idéale  
continue de s'imaginer  
et se concrétise  
progressivement.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DU PROJET



[vallee-ideale.somme.fr/un-pont-une-oeuvre](http://vallee-ideale.somme.fr/un-pont-une-oeuvre)





1

# LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



**1**

### **MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE**

- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique

**2**

### **CONSOMMER ET PRODUIRE DES ÉNERGIES RENEUVELABLES**

- Raccorder les bâtiments du département aux réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables
- Solarisation du patrimoine départemental
- Développer la petite hydroélectricité le long du canal de la Somme

**3**

### **LIMITER L'IMPACT CARBONE DE LA MOBILITÉ**

- Le schéma cyclable départemental
- Le schéma des aires de covoiturage
- Décarboner les déplacements des agents du Département

**4**

### **S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRÉVISIBLES**

- Lutter contre les aléas climatiques
- La stratégie littorale

# MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

## AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS

Direction référente :

Direction des bâtiments départementaux



Propriétaire de plus de 300 bâtiments, le Département s'attèle à équiper au fur et à mesure tous les sites en matériels plus sobres et plus performants, à rénover les plus vétustes et à toujours améliorer la gestion et l'exploitation de son patrimoine bâti.

Un certain nombre d'études et diagnostics ont permis d'établir un programme pluriannuel d'investissement concernant l'amélioration des performances énergétiques.

### La maîtrise des consommations d'énergie

Marchés d'exploitation de chauffage avec intéressement, télégestion des systèmes de chauffage, éclairage LED... Autant d'outils que le Département déploie petit à petit depuis 2017 pour réduire et maîtriser ses consommations d'énergie :

- **48** collèges et **30** sites administratifs sont sous marché d'exploitation et télégestion,
- Depuis 2017, le plan LED a permis d'équiper **5** collèges et une **quinzaine** de sites administratifs et techniques en éclairage LED.



Le **décret tertiaire** oblige les sites hébergeant des activités tertiaires sur une surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> à réduire ses consommations énergétiques (par rapport aux consommations de 2010) de **- 40 %** en 2030, **- 50 %** en 2040 et **- 60 %** en 2050. Les collèges sont concernés par cette obligation.

Fin 2024, sur les 48 collèges, **25** collèges ont déjà atteint voire dépassé les **- 40 %**, **14** collèges sont entre **- 30** et **- 40 %**.

En 2025, on enregistre une baisse globale des consommations des collèges de **- 40 %** : **40 GWh** d'économie = environ **300 000 €** d'économie par an.

### La rénovation des bâtiments

#### Les collèges

Depuis 2015, le Département mène un programme de rénovation de ces collèges donnant une priorité à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Les collèges d'Ailly-le-Haut-Clocher, Rivery, Nouvion, Bernaville et Acheux-en-Amiénois ont bénéficié de travaux de rénovation majeurs entre 2015 et 2022.

En 2023, 7 collèges ont été identifiés comme prioritaires :

- **Rénovation énergétique du collège de Moreuil**: les travaux ont démarré au 1<sup>er</sup> semestre 2025 : installation de panneaux photovoltaïques, isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, isolation toiture. Ce projet a bénéficié d'un financement du fonds vert.
- **Reconstruction du collège de Oisemont**: cette reconstruction est inscrite en haute performance énergétique. La capacité du collège sera de **300** places, sur une surface de 4 000 m<sup>2</sup>. Coût de l'opération : **10 M€**. Les travaux sont prévus pour 2026.
- **Restructuration du collège Rosa Parks Amiens**: les travaux se décomposent en une restructuration d'un bâtiment et la reconstruction de quatre bâtiments à haute performance énergétique. Coût de l'opération : **17 M€**. Les travaux sont prévus pour 2026.
- **Réhabilitations des collèges Jean-Marc Laurent à Amiens, de Rosières-en-Santerre, Domart-en-Ponthieu et Longueau**: les études sont actuellement en cours.



## Les sites administratifs et techniques du Département

Plusieurs sites majeurs du département ont été réhabilités ces dernières années comme :

- Les archives départementales : rue Saint-Fuscien à Amiens en 2017,
- Le site Simone Veil d'Amiens : en 2021, accueillant les directions du secteur des solidarités et de l'insertion, mais aussi la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Suite à une étude lancée en 2023 concernant l'Abbaye Royale de Saint-Riquier, des travaux de rénovation des équipements de production de chauffage ont été réalisés en 2025, permettant l'élimination d'une chaudière fioul.



Les **travaux de substitution des chaudières fioul** se poursuivent avec le collège de Domart-en-Ponthieu en 2025. Il restera à traiter : les collèges de Ribemont-sur-Ancre et de Oisemont (prévu dans sa reconstruction) ainsi que le CDER de Moyenneville. Le Département s'engage à les supprimer avant 2030.



## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

### Partenaire :

Territoire d'énergie Somme (TE80)



### L'aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Afin de poursuivre le déploiement d'une politique de solidarité territoriale volontariste auprès de l'échelon communal, le Département a mis en œuvre un fonds d'appui mobilisable par l'ensemble des communes samariennes sur la période 2022-2024, prolongé sur 2025. L'un des 6 axes prioritaires d'intervention concerne les travaux relatifs aux bâtiments communaux.

En 2025, **16** dossiers concernaient des travaux de rénovation énergétique pour un montant total de subvention d'environ 280 000€.



### L'aide à la modernisation de l'éclairage public

Dans le cadre de la politique territoriale, le Département de la Somme accompagne les communes dans la réalisation de leurs travaux d'éclairage public.

Afin de les soutenir dans leurs efforts de limitation de consommation d'énergie, un dispositif permettant d'aider, pendant deux ans, les communes à moderniser leur éclairage public a été approuvé lors de la séance publique du 31 janvier 2021.

La fédération de l'énergie de la Somme est partenaire de ce dispositif et porte les projets pour les communes adhérentes.

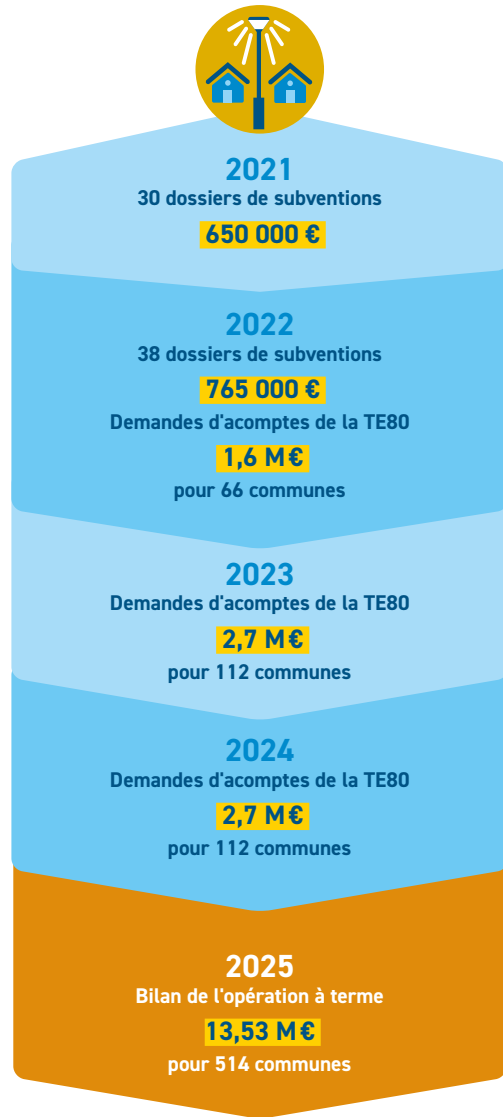
#### DEPUIS LE DÉBUT DE L'OPÉRATION :

**516** dossiers finalisés

**35 099** points lumineux changés

Une économie de **237 kWh** par luminaire et par an

Émissions de GES évitées : **435 Teq CO2**



#### UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC TE80

Le Département a renouvelé en 2025 sa convention de partenariat avec le syndicat intercommunal Territoire d'énergie 80 afin de poursuivre leurs actions de façon concertée et complémentaire sur différents sujets en lien avec l'énergie.

Une des actions majeures menée dans le cadre de cette convention est un projet de recrutement d'un économiste de flux dont la mission sera de réaliser les audits énergétiques des bâtiments médico-sociaux, d'identifier les bâtiments les plus énergivores et les orienter vers la rénovation énergétique la plus adaptée. De plus, TE80 est missionné par l'ADEME pour porter le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) qui permet d'accompagner financièrement les établissements publics dans leurs projets de rénovation énergétique avec production d'énergie renouvelable. Certains établissements médico-sociaux pourraient de ce fait bénéficier de cette aide.

Le recrutement d'un économiste de flux est dépendant de l'obtention de financement via une candidature au programme ACTEE ainsi qu'une demande de fonds vert dont les réponses sont attendues pour le début d'année 2026.



# CONSOMMER ET PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## RACCORDER LES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT AUX RÉSEAUX DE CHALEUR ALIMENTÉS PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Direction référente :

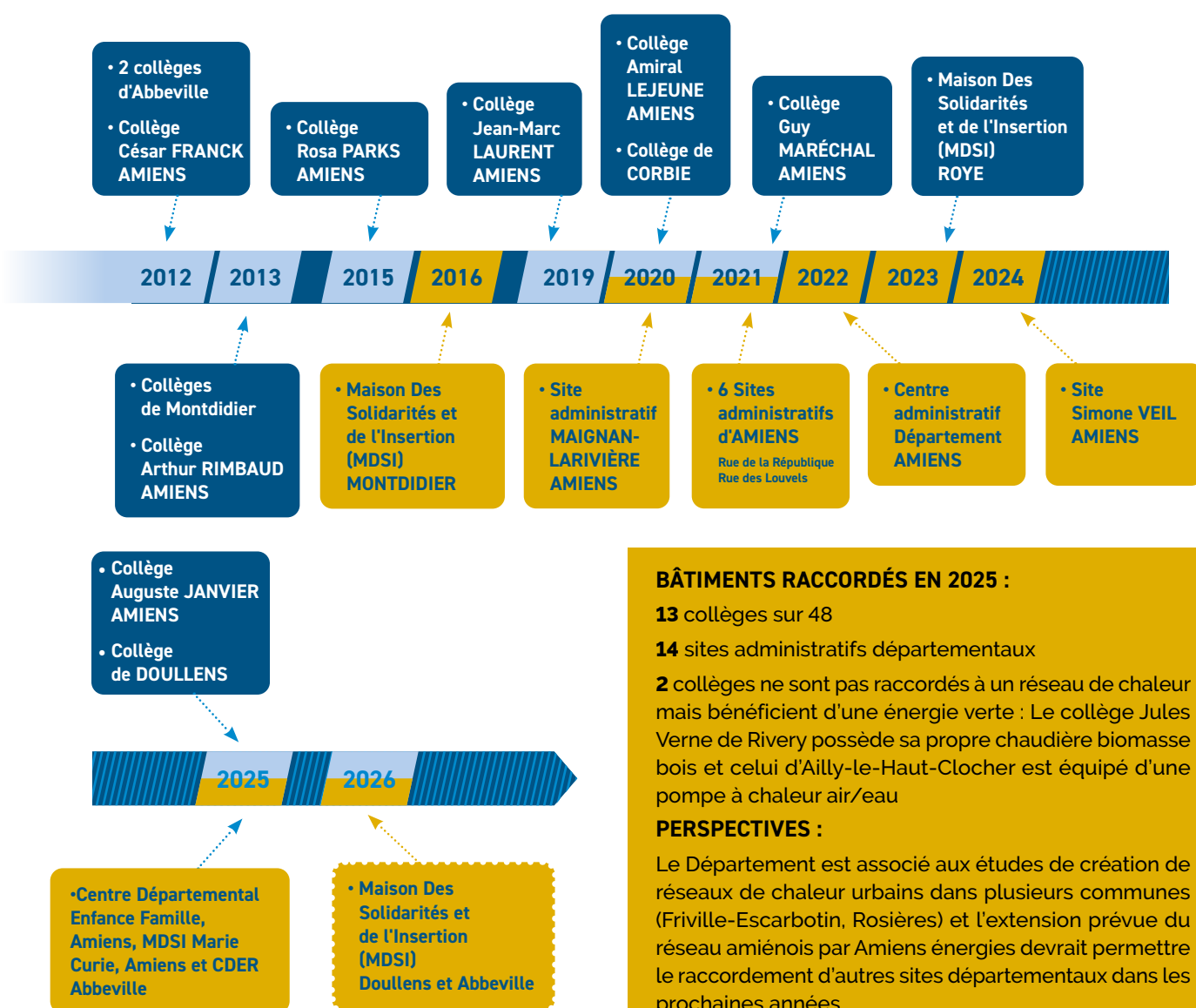
Direction des bâtiments départementaux



Les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération constituent un vecteur important de la transition énergétique en permettant une alternative à l'utilisation d'énergies thermiques, notamment le fioul et le gaz.

Le raccordement de bâtiments à ces réseaux permet également de réaliser des économies d'énergie. Aussi, le Département étudie la possibilité de se raccorder aux réseaux urbains dès leur mise en place.

### RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX DE CHALEUR, RAPPEL CHRONOLOGIQUE



#### BÂTIMENTS RACCORDÉS EN 2025 :

**13** collèges sur 48

**14** sites administratifs départementaux

**2** collèges ne sont pas raccordés à un réseau de chaleur mais bénéficient d'une énergie verte : Le collège Jules Verne de Rivery possède sa propre chaudière biomasse bois et celui d'Ailly-le-Haut-Clocher est équipé d'une pompe à chaleur air/eau

#### PERSPECTIVES :

Le Département est associé aux études de création de réseaux de chaleur urbains dans plusieurs communes (Friville-Escarbotin, Rosières) et l'extension prévue du réseau amiénois par Amiens énergies devrait permettre le raccordement d'autres sites départementaux dans les prochaines années.

# SOLARISATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

## Direction référente :

Direction générale adjointe aux équipements départementaux



La loi climat et résilience du 24 août 2021 a mis en place de nouvelles obligations sur les bâtiments de bureaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> dont au minimum 30 % des surfaces de toiture doivent être végétalisées ou solarisées à compter du 1er janvier 2023.

Le projet de solarisation du patrimoine départemental permet de participer à la production d'énergie décarbonée du territoire afin de répondre aux obligations législatives et aux objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle (fin 2025), le Département a équipé, sous maîtrise d'ouvrage publique :

**3 sites en autoconsommation** avec des centrales photovoltaïques :

- **Site Simone Veil** : panneaux photovoltaïques en ombrière sur parking
- **CER de Crécy-en-Ponthieu** : panneaux photovoltaïques en toiture
- **Laboratoire routier de Glisy** : panneaux photovoltaïques en toiture

**1 site en injection** :

- **Collège de Rivery** : panneaux photovoltaïques en façade

Soit **418 m<sup>2</sup>** de panneaux PV pour une production annuelle d'environ **60 000 kWh**.

Les équipements se poursuivront sur les sites du CDER de Oisemont et le SDIS de Conty : travaux prévus pour 2026/2027.



## DÉVELOPPER LA PETITE HYDROÉLECTRICITÉ LE LONG DU CANAL DE LA SOMME

### Direction référente :

Direction générale adjointe aux équipements départementaux



En parallèle de la solarisation de ses bâtiments, le Département souhaite développer la petite hydroélectricité sur le fleuve Somme dont il est propriétaire afin d'accélérer la mise en place de nouvelles sources d'énergies, renouvelables et décarbonées, sur son territoire.

Le Département de la Somme a lancé, en 2021, un appel à manifestation d'intérêt pour développer la petite hydroélectricité le long du canal de la Somme.

**Objectif** : trouver un opérateur qui investit, étudie, construit et exploite des installations hydroélectriques sur des sites du domaine public fluvial appartenant au Département.

**Avril 2023** : choix du groupement constitué par la Société d'économie mixte (SEM) Énergie Hauts-de-France et la SEM Somme Énergies.

Trois sites départementaux ciblés pour des projets de développement :

- **Le barrage d'Étinehem-Méricourt** du pendu à Amiens et de Pont-Rémy
- Les études d'avant-projet sont en cours pour **les barrages du pendu et d'Étinehem-Méricourt**.
- L'étude de faisabilité est lancée pour celui de **Pont-Rémy**.

Le groupement s'est engagé à faire appel au maximum à des entreprises locales afin de développer la filière dans le Département et à encourager ses partenaires à favoriser l'insertion professionnelle. Son offre prévoit aussi le recours au financement participatif.

La production est estimée à **1.33 GWh/an**, soit l'équivalent de la consommation de **400 ménages** samariens (hors chauffage).

# LIMITER L'IMPACT CARBONE DE LA MOBILITÉ

Le Département ambitionne depuis plusieurs années de réduire l'empreinte écologique des déplacements du quotidien des Somariens en développant notamment les modes doux pour les trajets courts, tout en favorisant l'intermodalité des différents modes de transports.

## LE SCHÉMA CYCLABLE DÉPARTEMENTAL

### Directions référentes :

Direction des routes et des mobilités  
Direction du fleuve et des ports



Le premier schéma cyclable départemental a été voté en 2015. Son actualisation a été décidée en décembre 2019.

L'année 2020 a été consacrée à l'élaboration du projet de schéma cyclable départemental 2021-2028. Une concertation avec les citoyens et les élus locaux a été menée. Le schéma définitif a été voté en février 2022.

Il s'est appuyé sur une phase de consultation des usagers, des intercommunalités et des associations représentatives.

25 actions regroupées en 4 objectifs :

- **Objectif 1** : disposer d'un réseau cyclable à l'échelle du département
- **Objectif 2** : uniformiser, sécuriser et répondre au besoin des usagers
- **Objectif 3** : mettre en place des services et équipements à destination des cyclistes
- **Objectif 4** : inciter à la pratique du vélo



### LE SCHÉMA CYCLABLE, C'EST :

**320 km** d'itinéraires cyclables

Le **3<sup>e</sup> km** réseau points nœuds de France avec plus de **400** points numérotés sur plus de **1 000 km** d'itinéraires

Plus de **50 km** de chaudiou

**135** structures labellisées « accueil vélo » par l'intermédiaire de Somme tourisme

Les collèges et les différents sites gérés par le Département sont progressivement équipés d'abris vélos et/ou trottinettes et d'emplacements dédiés :

- Actuellement, **21** collèges sont équipés d'emplacements dédiés : **387** places vélo et **192** places trottinettes,
- Des abris vélos ont été installés à **Samara** en 2024 et à **Thiepval** en 2025. Des arceaux vélos ont été placés à l'historial de Péronne en 2024 et au centre culturel de Saint-Riquier en 2025.



### L'aménagement de la véloroute : inauguration de la Traversée du Ponthieu

Le Département de la Somme a inauguré le 8 septembre 2025 la **Traversée du Ponthieu**, nouvel itinéraire cyclable structurant qui relie Abbeville à Saint-Riquier en traversant plusieurs communes de la vallée du Scardon. Aménagée sur une ancienne voie ferrée, cette voie verte de 10 kilomètres s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale ». Pensée comme la véritable colonne vertébrale du schéma cyclable départemental, elle offre une alternative sûre, accessible et agréable aux déplacements du quotidien.

Identifiée très tôt comme un axe prioritaire du schéma cyclable départemental, la Traversée du Ponthieu répond à un enjeu central : favoriser les mobilités actives pour les trajets domicile-travail, scolaires mais également de loisir, en valorisant les points d'intérêt culturels et touristiques, comme l'Abbaye de Saint-Riquier, centre culturel départemental.

**Coût de l'opération : 3,6 M€** dont **2,4 M€** pour la réalisation du revêtement de l'itinéraire et le traitement des carrefours prioritaires, et **1,2 M€** dédié aux aménagements qualitatifs (signalétique, plantations, mobilier, sécurisation, etc.).

**Cofinancements : 680 000 €** de l'État via le Fonds Mobilités Actives, **296 000 €** de l'Union Européenne au titre du programme FEDER et **172 000 €** de la Région Hauts-de-France.

### Le suivi de la fréquentation de la véloroute

**15** points de comptage sont installés tout au long de la véloroute de la Vallée de Somme.

La fréquentation moyenne de l'ensemble de la véloroute est d'environ **2 000** passages par jour.

La pratique cyclable a augmenté en 2025, d'un peu plus de **10 %** par rapport à 2024, après deux années de baisse consécutives. Le niveau de fréquentation se rapproche des records de 2022, voire le dépasse légèrement sur certains sites de l'ouest du département.

La hausse est plus marquée entre Amiens et Abbeville, et dans une moindre mesure dans le secteur de Saint-Valery-sur-Somme. Elle reste plus modérée dans l'est du département, sur une section plus difficile d'accès.

Si la VVS est principalement utilisée pour des usages de loisirs, elle supporte tout de même un peu plus de déplacements domicile-travail dans l'agglomération amiénoise.



## LE SCHÉMA DES AIRES DE COVOITURAGE

**Direction référente :**  
Direction des routes et des mobilités



Le Département de la Somme a souhaité développer l'ensemble des mobilités alternatives et durables pour les sommiens (400 000 habitants hors Amiens métropole répartis sur 740 communes). À cet effet, le schéma de déploiement d'aires de covoiturage a été voté en février 2022.

Il vise à développer le covoiturage au sein du département, en le rendant visible, cohérent, en le sécurisant et en impulsant une politique commune et harmonieuse sur l'ensemble du territoire.



### LE SCHÉMA, C'EST UN OBJECTIF DE 79 AIRES DONT :

**23** aires départementales, **11** portées par la SANEF, **45** locales (communes, EPCI)

**25** haltes (2 à 5 places)

Actuellement :

Nombre d'aires départementales réalisées par rapport aux objectifs : **18** sur **23**

Nombre d'aires portées par la SANEF : **3** sur **11**

Nombre d'aires locales (communes, EPCI) : **10** sur **45**

Nombre de haltes : **6** sur **25**

En 2025, une aire départementale a été réalisée à Péronne et une aire SANEF à Flixecourt.

# DÉCARBONER LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS DU DÉPARTEMENT

## Directions référentes :

Direction des ressources humaines et du dialogue social  
Direction des routes et des mobilités



Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'optimisation des déplacements des agents de la collectivité. Il propose un certain nombre d'outils permettant de répondre aux objectifs suivants :

- promouvoir les **modes de transports alternatifs** à la voiture, et favorables à l'environnement,
- développer de **nouvelles pratiques afin de réduire le trafic routier** entre les trajets domicile-travail,
- **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et la pollution de l'air,
- **favoriser le bien-être des agents** de la collectivité.

### Le forfait « mobilité durable »

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, le **Forfait des Mobilités Durables**, prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a été mis en œuvre dans la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Conditions : effectuer les trajets domicile-travail avec un mode de transport éligible au forfait des mobilités durables,
- La prime varie selon le nombre de jours d'utilisation d'un moyen de transport doux :
  - de 30 à 59 jours : **100 €**
  - de 60 à 99 jours : **200 €**
  - plus de 100 jours : **300 €**

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents qui ont sollicité le FMD	79	187	185	206	210

### Le télétravail

Le télétravail est une possibilité offerte aux agents qui le souhaitent, dont les missions le permettent et en accord avec leur supérieur hiérarchique, d'exercer une partie de leur activité professionnelle à distance, grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Mis en place en 2014, son déploiement n'a pris de l'ampleur qu'à partir de 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

La possibilité de télétravailler **1 à 2 jours** par semaine permet aux travailleurs les plus éloignés de faire des économies de trajet et ainsi, de réduire l'impact carbone lié à l'utilisation de la voiture personnelle.

Distance moyenne domicile travail des télétravailleurs : **20 km**

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de télétravailleurs	543	712	961	960	1 008

En considérant 1 jour de télétravail par semaine et une moyenne de 40 km aller/retour avec un véhicule thermique standard, c'est environ **430,5 tonnes de CO2** évitées sur l'année.

### Le verdissement de la flotte de véhicules légers

La loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019, dite « loi Lom », dispose qu'en cas de nouvelle acquisition ou de renouvellement de véhicules, les collectivités doivent intégrer un minimum de 30 % de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques ou utilisant des carburants alternatifs).

Depuis 2016, le Département de la Somme verdit sa flotte de véhicules par l'acquisition de véhicules « verts » et travaille en parallèle au déploiement d'équipements pour le rechargement de véhicules électriques, de stations hydrogènes et de stations GNV.

En 2025, la flotte de véhicules du Département est constituée de : **296** véhicules, dont **33 %** de véhicules à faibles émissions :

- **150** véhicules gasoil (50,6 %)
- **49** véhicules essence (16,5 %)
- **44** véhicules hybrides (14,8 %)
- **51** véhicules électriques (17,3 %)
- **2** véhicules GNV (0,8 %)

Pour la bonne utilisation des véhicules électriques, **52** bornes de recharge sont implantées sur les sites du département



# S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRÉVISIBLES

## LUTTER CONTRE LES ALÉAS CLIMATIQUES

### Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

### Partenaire :

AMEVA



Au regard de la fréquence accrue des aléas climatiques dans la Somme, le Département a déployé de nombreux moyens pour mieux anticiper ces phénomènes et aider les collectivités dans la gestion de ces crises.

### Les inondations : anticiper les phénomènes

Quelques rappels sur les inondations de la Somme en 2001 :

- **160** communes reconnues au titre d'état de catastrophes naturelles inondations,
- **3 500** habitations inondées, **700** maisons évacuées,
- **200** entreprises et **450** exploitations agricoles touchées.



Depuis ces fortes inondations, le Département a investi 125 millions d'euros, avec l'aide de l'Europe (FEDER), l'État, la région HdF et l'Agence de l'eau Artois Picardie, dans un vaste programme de travaux sur le fleuve Somme et aux alentours : construction de ponts routiers, stations de pompage, renforcements de berge, curages d'entretien, restauration de barrages, remise en état d'écluses...

Au fil des années, de nouvelles dispositions de gestion ont été mises en place afin d'anticiper ces phénomènes d'inondations, de plus en plus fréquents.

L'ensemble des opérations et des mesures entreprises depuis 2001 ont été conçues avec comme premier objectif d'assurer la bonne

maîtrise hydraulique pour permettre la sécurité des personnes et des biens. Grâce à ces investissements, notre département est aujourd'hui mieux préparé face au risque inondation.

Chaque année, le Conseil départemental poursuit son programme d'aménagement de la Vallée de la Somme, en réduisant la vulnérabilité des territoires et en les aménageant de façon à ne pas aggraver le risque, tout en améliorant la résilience des lieux exposés.

### Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le syndicat mixte AMEVA



Le syndicat mixte AMEVA, dont le Département est l'un des principaux adhérents, a été créé afin de comprendre ces inondations par remontée de nappe, définir une stratégie et coordonner des programmes d'actions aux côtés de l'ensemble des acteurs du bassin versant, tels que les deux PAPI de la Somme.

Acronyme de Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le PAPI est un outil de programmation existant depuis 2002, visant à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation. Elle est garantie par la mise en œuvre d'actions déclinées sur 7 axes thématiques.



Le PAPI Somme 2015-2020 (et son avenant 2021-2022 puis 2023-2024) prévoyait ainsi la mise en œuvre de 24 actions et répond à 5 objectifs majeurs :

- améliorer la connaissance de l'aléa inondation et sa prévision sur le bassin versant de la Somme,

- améliorer la résilience des enjeux exposés en réduisant leur vulnérabilité et en aménageant le territoire de façon à ne pas aggraver le risque,
- améliorer la préparation à la gestion de crise des acteurs du territoire,
- entretenir la mémoire des inondations de 2001 et améliorer la conscience du risque auprès du plus grand nombre,
- poursuivre le programme d'aménagement global de prévention des inondations de la vallée de la Somme et proposer des mesures de ralentissement dynamique dans un objectif de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'EPTB Somme-AMEVA a déposé auprès du Ministère, en novembre 2025, un programme d'études préalables (PEP) qui a pour vocation de renforcer la lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement, dans l'objectif de la labellisation d'un programme PAPI Somme 3 en 2026.

Les phénomènes se sont considérablement amplifiés ces dernières années, en raison notamment d'une modification importante des pratiques culturales accentuant la vulnérabilité des sols à l'érosion et au ruissellement, mais également par des événements pluvio-orageux en nette augmentation, aussi bien en fréquence qu'en intensité.



### DES ÉCOLIERS SENSIBILISÉS AUX RISQUES INONDATION : « LE VILLAGE INONDATION »

Les 22 et 23 mai, à Fort-Mahon, les sapeurs-pompiers ont accueilli environ **300** écoliers et collégiens de CE2 à la 6<sup>e</sup>, du Crotoy, Sailly-Flibeaucourt, Crécy, Vironchaux, Nouvion et Rue, pour participer à des ateliers de prévention sur les risques naturels relatifs au territoire. Organisé par le syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard et d'autres partenaires tels que l'AMEVA (gestionnaire du bassin-versant de la Somme), dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations (PAPI), ce village a déjà été déployé en 2019 à Cayeux (pour la communauté d'agglomération de la Baie de Somme) et en 2023 à Mers (pour les Villes Sœurs).

Les élèves sont invités à se familiariser avec les notions d'érosion, de submersion marine, de plan communal de sauvegarde et avec les comportements résilients à adopter pour se tenir prêt en cas de crise.



# LA STRATÉGIE LITTORALE

## Direction référente :

Direction Générale Adjointe aux équipements départementaux

## Partenaire :

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard



Le Département participe, par son adhésion et son implication au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP), à la préservation et la protection du littoral.

En effet, la côte picarde constitue l'un des grands espaces naturels du littoral français. Sur le territoire, ce littoral est couvert par **3 EPCI** (CCPM, CABS et CCVS), représentant **140 930 habitants** en 2019 et **1 240 km<sup>2</sup>**. Il représente au global un linéaire de trait de côte d'environ **70 km** dont 3 estuaires (Bresle, Somme et Authie), réparti sur 18 communes.

Présentant un faciès diversifié (falaises, cordon de galets, massifs dunaires, et 3 estuaires), le littoral de la Somme est soumis à l'érosion et présente de vastes zones inondables (polders historiquement gagnés sur la mer). Il en résulte une vulnérabilité importante au recul du trait de côte et à l'inondation par submersion marine, ainsi que par débordement et remontée de nappes.



Cette stratégie de territoire, s'appuie sur un **Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**, auquel ont été adjoints un programme propre au recul des falaises, et un programme dédié au recul du trait de côte.

En effet, il apparaît indispensable pour porter des réponses adaptées, de traiter conjointement les enjeux d'inondation continentale, de submersion marine et de recul du trait de côte, l'ensemble de ces phénomènes étant interdépendants.

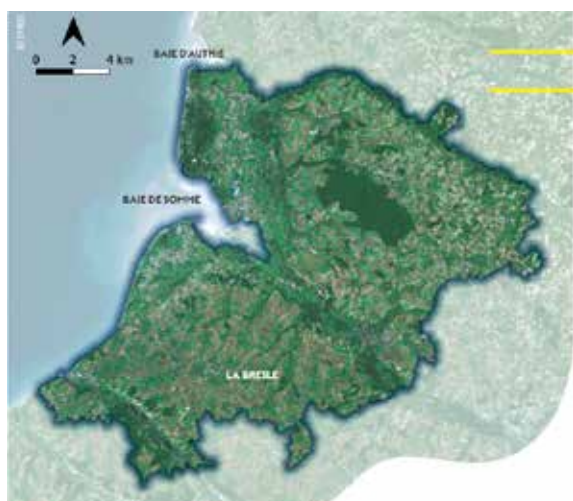
Cette démarche engagée en 2012, a fait l'objet d'un premier programme d'action pour la période 2016-2024 avec un PAPI labellisé en 2016.



## Le nouveau programme de la Stratégie Littorale 2025-2031

Le PAPI 2 (2025-2030) s'inscrit dans la continuité de ces efforts tout en renforçant les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. Il ne se limite pas à la prévention des inondations. Il est associé à deux volets spécifiques sur l'érosion des falaises et la gestion du cordon dunaire, prenant ainsi en compte l'évolution du trait de côte et ses conséquences sur l'arrière-littoral. Ces deux volets sont les prémices d'un PAGITC (Plan

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



La gestion de ce littoral a donc été confiée au SMBSGLP dont les compétences historiques sont l'aménagement du territoire, la gestion des milieux naturels, le développement des mobilités cyclables et la gestion du label Grand Site de France. Le syndicat s'est vu confier les compétences de GEMAPI littoral et de gestion du trait de côte pour le compte des 3 EPCI et communes, par transfert.

Depuis 2016, le SMBS-GLP et ses collectivités membres portent une Stratégie Littorale à l'échelle de son territoire.

Local de Gestion Intégrée du Trait de Côte) qui sera formalisé en parallèle du PAPI 2.

Les différents axes de la stratégie littorale :

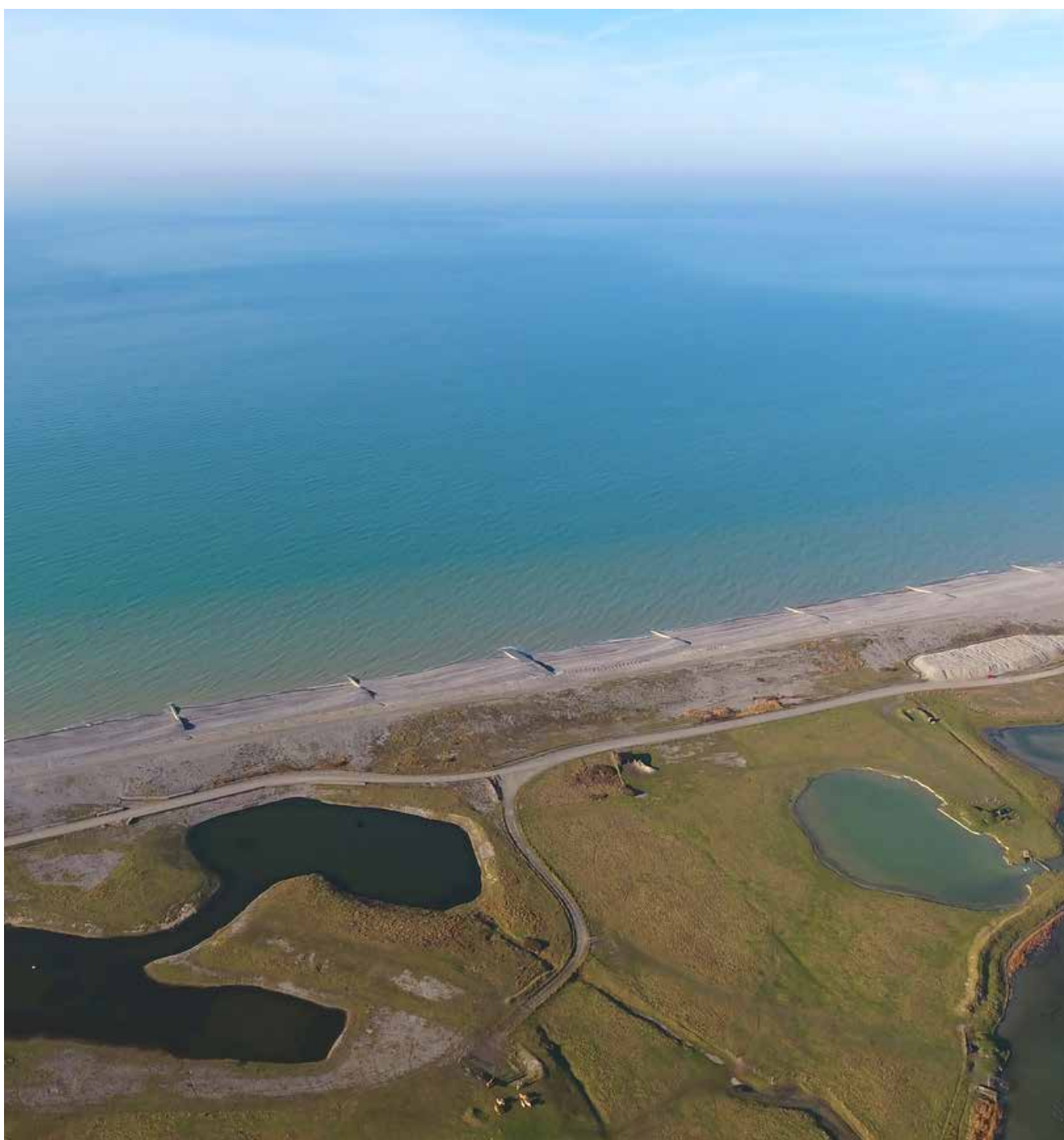
- **Axe 0** : Gouvernance du PAPI
- **Axe 1** : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 2** : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- **Axe 3** : Alerte et gestion de crise
- **Axe 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **Axe 5** : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6** : Ralentissement des écoulements

- **Axe 7** : Gestion des ouvrages de protection hydraulique
- **Falaise & Érosion** : Adaptation et gestion souple du trait de côte

L'objectif : préparer dès aujourd'hui les adaptations nécessaires pour que le territoire puisse mieux résister aux aléas climatiques de demain.

#### **FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE**

Le Conseil départemental finance **5,5 M€** sur les **64 M€** nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.





# 2

## **PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LES RESSOURCES**



### **1 PROTÉGER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**

- Gérer et valoriser les ENS, propriétés du Département
- Développer la stratégie départementale de développement des espaces naturels de la Somme 2021-2030

### **2 GÉRER LE FLEUVE ET PRÉSERVER SON ÉCOSYSTÈME**

- Assurer une gestion durable du canal et de ses dépendances
- Faire du canal de la Somme une destination fluviale et fluvestre reconnue à l'échelle nationale
- Préserver et restaurer les continuités hydro-écologiques
- Préserver les accès aux ports de pêches du Crotoy, du Hourdel et de Saint-Valery-sur-Somme

### **3 PRÉSERVER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ (ET LES RESSOURCES)**

- Assurer le ramassage des déchets au bord des routes et sur le fleuve Somme
- Reconstituer la trame verte par la plantation de haies et d'arbres d'alignement le long des routes départementales
- Gérer et entretenir les chemins inscrits au PDIPR
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Soutenir l'agriculture biologique



## Aménagements et actions réalisés en 2025

Au cœur des **boucles de la Somme**, sur les communes d'Étinehem-Méricourt et de Chipilly, le Département est propriétaire d'environ 15 hectares d'ENS qui jouxtent le canal de la Somme. En 2025, le Département a finalisé les **opérations de dépollution** du site (ramassage des derniers débris issus de la présence d'une trentaine d'habitations légères de loisirs délabrées démontées en 2024).

Ces interventions ont été réalisées par ADI Somme (5 semaines) et le recours à une entreprise de travaux dans le cadre d'un marché à bons de commandes (23 000 €). En complément, des opérations de restauration des milieux naturels ont été menées pour un montant de 280 000 €.

Par ailleurs, les **études de bioacoustiques**, initiées en 2024, se sont poursuivies et ont permis la détection d'espèces emblématiques (Gorge bleue à miroir...).

En lien étroit avec la Direction des bibliothèques départementales de la Somme, 2025 a été synonyme du lancement de l'appel à projet pour la mise en place d'une **résidence d'artiste**, sur 3 ans destinée à valoriser le travail engagé tout en impliquant les acteurs, les habitants et les scolaires du secteur.

Enfin, cette année a été marquée par la finalisation de l'étude d'incidences confiée à la Vallée idéale développement qui a proposé un vaste **programme de valorisation** pluriannuel de l'ensemble du site, à hauteur de 1 662 K€.



Le 27 novembre 2025, le premier Comité de gestion de cet ENS a été réuni.

Le Département a poursuivi ses échanges avec les communes d'Étinehem-Méricourt, de Chipilly, ainsi qu'avec le Conservatoire d'Espaces naturels des Hauts-de-France dans le cadre du vaste projet de création d'une réserve naturelle sur plus de 100 hectares dans le cadre de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

Lors de la **4<sup>e</sup> édition du printemps du Département** les samedi 29 et dimanche 30 mars 2025, le conseil départemental a proposé une dizaine de sorties animées sur 12 sites naturels. Cet événement a permis de sensibiliser **415 visiteurs**.



## Le schéma départemental des ENS 2025-2032

Afin de fixer de nouvelles priorités et de faire évoluer le plan d'actions du Schéma départemental des espaces naturels de la Somme 2014-2023, un nouveau schéma a été approuvé par l'assemblée départementale le 2 juin 2025 pour la période 2025-2034.

Le plan d'action comprend **24 fiches actions** opérationnelles selon trois axes :

- Préserver la biodiversité et les espaces naturels,
- Valoriser les services rendus par la biodiversité,
- Impliquer tous les acteurs et la population.

Un premier comité de pilotage a eu lieu le 9 décembre 2025.

## Les Espaces Naturels Sensibles du littoral

Sur le littoral, plus de **5 000 ha** d'ENS sont gérés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP).

Pour assurer la préservation et la valorisation des espaces naturels du littoral, le Syndicat Mixte intervient par voie de convention de partenariat avec les acteurs institutionnels locaux et nationaux. Ainsi, le Conseil départemental a validé, le 4 octobre 2010, une convention tripartite avec le Syndicat Mixte et le Conservatoire du littoral, pour une durée de 10 ans, pour organiser la protection, la gestion et la mise en valeur des sites d'intervention du Conservatoire du littoral. Cette convention a été renouvelée début 2021.

Le SMBSGLP s'attache à intégrer les politiques nationales ou internationales (Natura 2000, Ramsar...) mais aussi locales (axes de la politique départementale et notamment le schéma départemental des espaces naturels, Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et le Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime) dans la gestion de ces ENS.

Pour la préservation et la valorisation de ce réseau d'espaces naturels, le Conseil départemental mobilise une partie de sa taxe d'aménagement. Elle intervient en cofinancement de crédits de l'État, de l'Europe, de la Région et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Par ailleurs, les redevances d'occupation issues des conventions agricoles ou cynégétiques établies sur les propriétés du Conservatoire du littoral ainsi que les excédents des produits réalisés dans le cadre des activités commerciales du Parc du Marquenterre viennent abonder le budget dédié à la préservation et à la valorisation des espaces naturels.

## EN 2025

**17 sites** gérés par le Syndicat Mixte sur **5 066 ha** dont près de **2 123 ha** appartenant ou attribués au conservatoire du littoral  
**7 parcelles** acquises par le Syndicat mixte, pour une superficie totale de **13,4 ha**

## Le plan de gestion du site Ramsar « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre »

Les sites labellisés « Ramsar » désignent des espaces sur lesquels repose un patrimoine naturel d'exception devant être préservé. La France, ayant ratifié la convention internationale Ramsar en 1986, recueille à ce jour 54 sites.

En 2017, sous l'impulsion du Conseil départemental de la Somme et grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, **les marais et tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre** ont été inscrits à la liste des zones humides d'importance internationale.

Avec **13 100 hectares**, c'est le deuxième site labellisé « Ramsar » du département.

Le 30 janvier 2024, le Département de la Somme a lancé officiellement le Plan de gestion du site « Marais et tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre » :

Ce document présente l'état des lieux du territoire ainsi que le plan d'actions 2023-2029 qui détermine les actions « Ramsar » des 6 prochaines années. Il fixe les objectifs à atteindre et les actions opérationnelles à mettre en œuvre sur le territoire pour y parvenir. Ce plan d'action engage les parties prenantes à poursuivre et renforcer la préservation, la gestion et la valorisation du site.

En 2025, dans le cadre du plan de gestion, **un projet pilote bioacoustique** a été lancé et les projets scientifiques sur la tourbe se sont poursuivis, en partenariat avec l'Université Picardie Jules Verne.

### Sites et Villes Ramsar, département de la Somme



## DÉVELOPPER LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS DE LA SOMME 2021-2030

### Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

### Partenaires :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France  
Conservatoire du littoral et des rivages Lacustres  
Conservatoire Botanique National de Bailleul



L'Assemblée départementale a voté le 15 janvier 2021 le déploiement d'une nouvelle stratégie foncière de développement des espaces naturels sensibles (ENS) de la Somme sur la période 2021-2030.

Elle a été élaborée en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France, le Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres, le Conservatoire Botanique

National de Bailleul ainsi que le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard.

Elle permet le développement des **ZPENS** sur les secteurs prioritaires du schéma départemental des espaces naturels pour leur qualité remarquable sur le plan patrimonial :

- la zone humide Ramsar de la Haute-Somme et de la Vallée de l'Avre élargie aux coteaux calcaires d'intérêt de la Haute-Somme,

- la frange littorale, la basse vallée de l'Authie, les marais arrière littoraux et la basse vallée de la Somme, en connexion avec la Moyenne vallée de la Somme,
- les coteaux calcaires (larris) des vallées des Évoissons, de la Bresle et du Liger,
- les sites géologiques patrimoniaux et les Hortillonnages.

Au sein de ces ZPENS, l'objectif du Département est de constituer des entités fonctionnelles de sites éco gérés, pour protéger durablement les patrimoines écologiques, géologiques, paysagers, caractéristiques du territoire, comme les larris (coteaux calcaires), les corridors écologiques, de faire perdurer des activités traditionnelles de pastoralisme pour l'entretien des milieux, de prendre en compte des fonctions multiples et élargies (usages, ouverture au public...).

### Création de ZPENS supplémentaires

Depuis 2023, le Département crée chaque année, à la suite des délibérations des communes ou EPCI concernés, des ZPENS supplémentaires.

En 2023, 410 ha sur le territoire de la Communauté de communes de la Haute Somme, 376 ha sur celui de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et 117 ha sur celui de la Communauté de communes Avre-Luce-Noye.

En 2024, il a étendu le périmètre de la ZPENS existante sur la commune de Blangy-Tronville de près de 27 ha.

En 2025, 108 ha sur le territoire de la Communauté de communes de Terre de Picardie, 16 ha sur le territoire de la commune de Longueau et 53 ha sur le territoire de la commune de Rivery.

La superficie totale de ZPENS s'étend donc aujourd'hui sur 11 460 ha à l'échelle départementale.



Afin de poursuivre la mise en place de la stratégie foncière départementale, les démarches de création de ZPENS ont été lancées sur la zone littorale. Le Conservatoire du Littoral (CEL) étant compétent sur ce secteur, la présentation des propositions de périmètre aux collectivités locales et les échanges en résultant ont été menés conjointement avec leurs services. En parallèle, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP), gestionnaire de sites littoraux dont des propriétés du CEL, est également associé à la démarche en tant qu'expert technique.



# GÉRER LE FLEUVE ET PRÉSERVER SON ÉCOSYSTÈME

Le canal de la Somme, propriété du Département de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, constitue une véritable trame verte et bleue, support d'une biodiversité importante.

Sa gestion se décompose en 5 axes :



## EN 2025, LE DOMAINE FLUVIAL, C'EST :

**137 km** de voies navigables

**56 km** de contre fossés

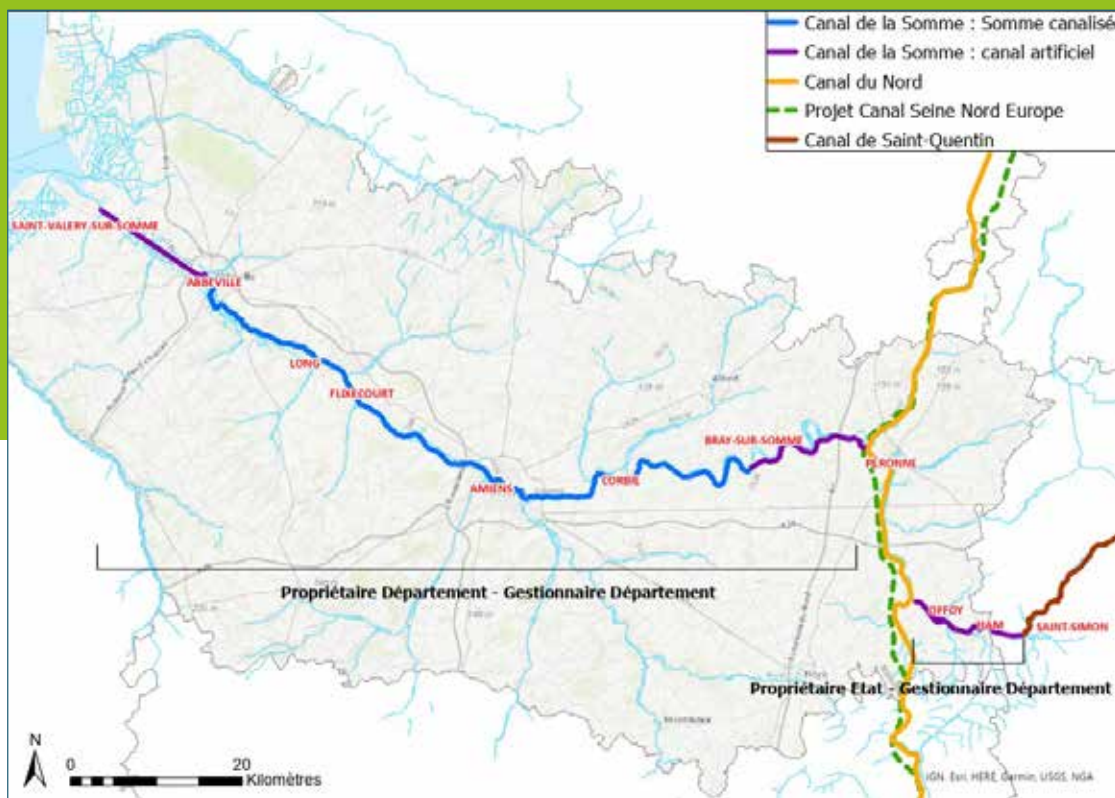
**30 km** de bras de Somme naturelle

**7,5 km** de canaux qui traversent Amiens

Des ouvrages et infrastructures : **27** écluses, **21** barrages, **8** ponts mobiles, **33** ponceaux, **18** passerelles

Des équipements de loisirs et tourisme : pontons de pêche, la véloroute Vallée de Somme (V30), aires de pique-nique, les maisons de la vallée...

**3** ports de pêche et commerce : Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Le Hourdel



# ASSURER UNE GESTION DURABLE DU CANAL ET DE SES DÉPENDANCES

## Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



Le canal est aussi le support d'un « grand paysage » d'apparence naturel et sauvage qui a été façonné par l'homme au fil des siècles. Il s'agit là d'un atout indéniable pour l'attractivité du département dans son ensemble.

Le canal et les zones humides attenantes constituent enfin un vaste réservoir d'eau en contact avec la nappe de la craie ce qui peut conduire, en cas d'épisodes pluvieux répétés (cf. 2001), à des phénomènes de crues pouvant occasionner des dégâts importants. La bonne gestion du risque « inondation » est cruciale.

La **Directive européenne** cadre sur l'eau (2000/60/CE) fixe un objectif d'atteinte du bon état écologique pour les milieux aquatiques. À l'échelle du SDAGE Artois Picardie, et plus précisément sur la Somme, cette dernière est transposée au travers d'un **plan de gestion quinquennal** pour atteindre ces objectifs sur les masses d'eau du fleuve.

Ce plan a été renouvelé en 2021- 2022. Il est opérationnel depuis 2023. Il affiche une réelle ambition en faveur de la biodiversité avec des

orientations nouvelles telles que la création d'habitats favorables à la faune piscicole (frayères ...).

Un certain nombre d'actions de ce plan sont reconduites annuellement avec des évolutions qualitatives régulières dans le but de les rendre toujours plus efficaces au regard notamment des critères du développement durable : gestion de la ripisylve, gestion extensive des berges - zéro phyto, techniques végétales, développement de l'éco pâturage, aménagements légers...



Chaque année, près de **1,5 M€** de travaux sont réalisés en régie ou en prestation dans le cadre du plan de gestion, éligibles et financés à hauteur de **80 %** par l'Agence de l'eau Artois Picardie, la région Hauts de France et le fonds vert.

## FAIRE DU CANAL DE LA SOMME UNE DESTINATION FLUVIALE ET FLUVESTRE RECONNUE À L'ÉCHELLE NATIONALE

## Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



Depuis 2022, plusieurs sites d'amarrage pour des bateaux en stationnement longue durée (bateaux gîtes, chambres d'hôtes...) ont été aménagés afin de développer l'accueil d'activités le long de la voie d'eau.

Les sites d'Ailly-sur-Somme, Pont-Remy (Rive droite), Long (halte nautique), Amiens (port aval) ont ainsi été équipés. Dans la mesure du possible des équipements de collecte et de traitement des eaux usées ont été intégrés afin de limiter les pollutions. Le site de Picquigny a aussi été équipé d'un ponton pour développer une base de location de bateaux électriques à la journée.

En 2023, la zone d'amarrage du port de Cappy a été reprise en gestion directe par le Département, et équipée de nouvelles bornes.

En 2025, c'est à Pinchefalise qu'un équipement a été installé.

Un effort tout particulier est aussi fait pour améliorer l'accueil le long de la voie d'eau, sur le chemin de halage qui accueille désormais de nombreux piétons et cyclotouristes. L'approbation d'un schéma de développement des services dans le cadre de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale » vient appuyer le développement de nouveaux aménagements tout au long du fleuve.



En 2025, **307** passages de bateaux soit environ **6 700** manœuvres d'ouvrages **80** bateaux en stationnement

## Réouverture à la navigation

Le Département a pris l'engagement en 2021 de rouvrir à la navigation la section du canal de la Somme comprise entre **Voyennes et Saint-Simon** dans l'Aisne (15,7 km). Ces travaux s'accompagneront de la création de la véloroute Vallée de Somme en bordure du canal. Dans le cadre de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale » et en partenariat avec les acteurs locaux, l'objectif est de créer de nouvelles opportunités de boucles et d'itinéraires, fluviaux ou terrestres (à pied, à vélo...), permettant ainsi de développer l'attractivité de la Somme autour de son canal et de la promotion des modes doux pour parcourir le territoire.

Ce domaine, actuellement géré par Voies navigables de France, a fait l'objet en 2024 d'une **convention de gestion et de valorisation** permettant au Département de la Somme de réaliser les travaux, estimés à 17 M d'€ HT, et situés pour partie dans le Département de l'Aisne.

De nombreux travaux ont d'ores et déjà été engagés depuis 2023 : réouverture des milieux, restauration des berges et des ouvrages (écluses...). Dans le cadre des travaux à venir, un effort tout particulier sera conduit en faveur des replantations avec une prévision de 1 500 arbres plantés sur un linéaire de 15,7 km.



C'est le chantier majeur de l'année 2025 : les travaux ont été lancés en début d'année et **10 km** linéaire ont été achevés sur les **15,7 km**. Les **5,7 km** restant seront réalisés en 2026 ainsi que le revêtement de la Vélo route Vallée de Somme (VVS) correspondant.

La remise en navigation est également prévue pour 2026.



## PRÉSERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS HYDRO-ÉCOLOGIQUES

### Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



**Le canal est, à l'origine, une infrastructure de transports qui a donné lieu à la construction de nombreux ouvrages (barrages, écluses...) constituant autant d'obstacles à la migration des poissons lors de leurs cycles de reproduction (salmonidés, anguilles, aloses, mullets...). La loi impose la suppression de ces obstacles à la migration des poissons (salmonidés, anguilles, aloses ...) qui effectuent une partie de leur cycle de vie dans le canal de la Somme.**

Dans ce cadre, le Département se doit de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs en « effaçant » les barrages sur son domaine, soit par des travaux d'aménagement (passes à poissons, rivières artificielles), soit par des mesures de gestion des ouvrages.

Afin de restaurer la continuité hydro-écologique sur le fleuve Somme, le Département a aménagé des rivières artificielles et passes à poissons sur 8 sites, pour un coût total (travaux et études) de près de 3,7 M€ :

- gestion par vannages à Saint-Valery-sur-Somme,

- rivière artificielle à Pont-Remy (coût des travaux et études estimé à 319 000 €),
- passe à anguilles au barrage de Long inférieur (coût des travaux et études estimé à 91 000 €),
- passe multi-espèces au barrage de Long supérieur (coût des travaux et études estimé à 594 000 €),
- passe multi-espèces à Lamotte-Brebière (coût des travaux estimé à 700 000 €),
- passe multi-espèces au barrage du pendu à Amiens (coût des travaux et études estimé à 1,16 M€),
- rivière artificielle au barrage de la chaudière à Amiens (coût des travaux et études estimé à près de 495 000 €),
- passe multi-espèces à Hangest-sur-Somme (coût des travaux et études estimé à 813 000 €).

Des tables d'interprétation pour expliquer au grand public l'intérêt de ces dispositifs sont aussi installées afin de diffuser largement les connaissances sur ces sujets.



**Continuité hydro-écologique :**

- Ouvrages réalisés
- Ouvrages à l'étude

Un suivi des populations est réalisé par la Fédération départementale des pêcheurs sur 2 points de vidéo-comptages (Long et Amiens), consultable sur le site internet de la fédération : <https://peche80.com/index.php>



**3** nouveaux aménagements ont été identifiés à Picquigny, Ailly-sur-Somme et Abbeville - Six moulins.

En 2025, c'est le secteur d'Ailly-sur-Somme qui a fait l'objet d'une étude.

## PRÉSERVER LES ACCÈS AUX PORTS DE PÊCHE DU CROTOY, DU HOURDEL ET DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME

**Direction référente :**

Direction du fleuve et des ports



Les ports de pêche du Crotoy, de Saint-Valery-sur-Somme et du Hourdel sont propriété du Département de la Somme. Au fil des dernières décennies, leur accès est devenu de plus en plus difficile du fait de l'ensablement inéluctable de la baie de Somme.

À la suite des études de modélisation conduites dans les années 90 avec le cabinet SOGREAH, l'objectif retenu a été de favoriser les effets de chasse en fond de baie afin de maintenir un courant favorable à la navigation.

C'est dans cet objectif qu'avait été mis en place le bassin de chasse du Crotoy et que sont réalisées depuis quelques années des chasses hydrauliques au niveau du barrage de Saint-Valery-sur-Somme afin d'utiliser l'eau stockée dans le canal pour lutter contre l'ensablement du chenal d'accès au port.

Un projet équivalent est à l'étude pour le port du Hourdel ; il consiste en la création d'un bassin grâce à la dépollérisation du secteur dit de la ferme de la Caroline afin de créer un effet de chasses naturel par le biais des marées.



En 2025, une procédure de concession a été lancée pour rechercher un opérateur économique qui extraira et valorisera 2 M de m<sup>3</sup> de sédiments issus du curage du port du Crotoy.

La maîtrise d'ouvrage a été transférée au Syndicat mixte baie de Somme Grand Littoral Picard pour le projet de création du bassin dépoldérisé de la ferme de la Caroline consistant à sécuriser les ouvrages (digues...) de protection contre les intrusions marines.

La réalisation de chasses hydrauliques effectuées au niveau de l'écluse de Saint-Valery-sur-Somme s'est poursuivie, couplées à une gestion piscicole spécifique pour permettre la migration des espèces emblématiques (saumons, anguilles...).



# PRÉSERVER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ (ET LES RESSOURCES)

## ASSURER LE RAMASSAGE DES DÉCHETS AU BORD DES ROUTES ET SUR LE FLEUVE SOMME

### Directions référentes :

Direction des routes et des mobilités  
Direction du fleuve et des ports



Le Département de la Somme se charge quotidiennement du ramassage des déchets sur les accotements des routes, aux abords et dans le fleuve, afin de réduire la pollution des différents milieux et de maintenir un certain niveau de propreté.

### Coté routes

Tout au long de l'année, les 180 agents des centres départementaux d'exploitation routière ramassent les déchets sur les accotements du réseau routier départemental et les poubelles des aires de repos et de stationnement, dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

Tonnage de déchets collectés	2022	2023	2024	2025
Au quotidien	314	296	201	124

On note une forte baisse des tonnages ramassés depuis 2023, probablement due à la suppression des poubelles le long des routes et aux campagnes de sensibilisation.



### RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION « ROUTES PROPRES »

Le Conseil départemental de la Somme mobilise chaque année d'importants moyens humains et matériels pour entretenir les **4 542 km** de son réseau routier.

L'opération « **Routes propres** » s'inscrit dans la continuité des actions d'ores et déjà menées en matière de sauvegarde des paysages, de la biodiversité et du cadre de vie avec entre autres : la mise en place du fauchage optimisé, la plantation de haies, la lutte contre les plantes invasives, la protection des espèces patrimoniales, etc.

Ce grand « nettoyage de printemps » des routes de la Somme, mené par les agents de la Direction des routes et des mobilités, a permis de ramasser l'année dernière plus de **30 tonnes** de déchets.

Cette 2<sup>e</sup> édition s'est déroulée sur 5 jours consécutifs, entre le 10 et le 14 mars 2025. Elle a consisté à collecter les déchets jonchant les accotements de **395 km** de routes départementales, hors agglomération, les plus circulées du département.

#### Chiffres clés :

**139** agents mobilisés issus des 18 centres départementaux d'exploitation routière (CDER)

**40** camions bennes déployés

**39** tonnes de déchets collectés soit 98 kg/km

### Coté fleuve

70 % des habitants de la Somme vivent à moins de 5 km des rives du canal de la Somme, qui traverse 70 communes. L'enjeu de la propreté sur ce vaste domaine constitue également une priorité pour les agents de la direction du fleuve et des ports du Département qui se mobilisent pour préserver les paysages et la biodiversité.

Tout au long du fleuve, des dégrilleurs au niveau des barrages et des dromes flottants viennent capter les déchets flottants et sont collectés quotidiennement.

= **162 tonnes de déchets flottants collectés en 2025 (135 tonnes en 2024)**

# RECONSTITUER LA TRAME VERTE PAR LA PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES D'ALIGNEMENT LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Direction référente :  
Direction des routes et des mobilités



La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) marque l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Dans ce contexte, le Département de la Somme, lors de la séance publique du 28 juin 2019 a décidé de déployer la plantation de haies le long des routes départementales.

En juin 2020, il a été décidé par l'Assemblée que chaque arbre abattu serait compensé au moins par trois plantations.

Les haies sont des vecteurs incontournables au maintien des corridors écologiques qu'il est nécessaire de préserver ou de reconstituer. Elles constituent pour la faune (insectes, oiseaux...) des lieux de vie, de reproduction et d'alimentation aujourd'hui en voie de disparition.

Les haies peuvent également, dans certaines configurations, jouer un rôle préventif dans la formation de congères sur les chaussées, ainsi que dans la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues.

Au cours des dernières années différents partenariats ont été conclus par le Département avec la Fédération de chasse de la Somme, des sociétés de chasse locales et des mécènes (Véolia, Groupama, Lactinov...), le Département fournissant les plants et les sociétés de chasse assurant la mise en terre et l'entretien.

**Depuis 2020, c'est plus de 37 km de haies plantées ainsi que 545 arbres.**

En 2025, 235 arbres ont été plantés, dont 18 dans le cadre des compensations de l'abattage des arbres d'alignement. 5 km de haies ont également été plantées.



## UNE NOUVELLE EXPÉRIMENTATION : « LES PRAIRIES FLEURIES »

Dans la continuité de ses actions en matière de Transition écologique, le Département a initié en mai 2025 une expérimentation appelée « prairies fleuries » sur les anneaux centraux de **7 giratoires**, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de **renforcer la préservation de la biodiversité** et d'améliorer l'aspect paysager de certains giratoires.

Ce projet au service de la biodiversité et du cadre de vie vise à transformer des espaces routiers fonctionnels en **îlots écologiques**, favorisant la diversité floristique et faunistique tout en offrant une image renouvelée et valorisante du territoire.

Les prairies fleuries contribueront à :

- Accueillir une flore diversifiée et des pollinisateurs essentiels à l'équilibre des écosystèmes
- Réduire l'entretien mécanique s'inscrivant dans une gestion durable des dépendances vertes
- Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité et à la qualité du cadre de vie

Les giratoires concernés par cette expérimentation :

- Giratoire RD 1001 / RD 920 (Essertaux)
- Giratoire RD 940 / RD 40 (Noyelles-sur-Mer)
- Giratoire RD 32 / RD 32 (Forest-Montiers)
- Giratoire RD 929 / RD 938 (Albert / Méaulte)
- Giratoire RD 97 / RD 12 (Saint-Vast-en-Chaussée)
- Giratoire RD 1/ Rocade d'Amiens (Camon)
- Giratoire RD7 / accès A29 (Amiens / Saint-Fuscien)



# GÉRER ET ENTRETENIR LES CHEMINS INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR)

**Direction référente :**  
Direction des sports



La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 institue la mise en place du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) dans le but de " favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée, de garantir la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux ".

Elle donne compétence aux Départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnées et donc de mise en place de ce plan dont les objectifs sont les suivants :

- protéger le patrimoine rural que constituent les chemins ruraux et en assurer l'ouverture au public ;
- assurer la continuité, la sécurité et la qualité des itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT, etc.

La gestion et l'entretien de ces itinéraires de randonnées s'appuie sur des partenariats :

- publics (communauté de communes, communes, syndicat, ONF) sous la forme de conventions de gestion, suivi et d'entretien. Le département propose une aide financière de 60€/km et par passage (90€/km et par passage lorsque le sentier se situe dans un espace naturel sensible).
- privés, propriétaires de terrains traversés par un itinéraire de randonnée inscrit au

plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), sous la forme de conventions de passage et d'entretien afin de garantir l'ouverture au public de ces espaces privés.

En 2025, c'est :

- **3 810** chemins inscrits au PDIPR, soit environ **5 000 km**
- **94** circuits inscrits au PDESI, soit environ **900 km** de promenade
- **23** conventions de gestion, de suivi et d'entretien
- **65 000 €/an** pour les subventions conventions + **90 000 €** investissement pour les travaux



**39** circuits sont labellisés "Handispot", référencés sur la plateforme On-Piste, qui qualifie les circuits au regard de leur praticabilité pour les personnes en situation de handicap et référence les difficultés qu'elles pourraient y rencontrer.



## LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

**Direction référente :**  
Direction du fleuve et des ports



Le canal de la Somme est colonisé par diverses espèces exotiques envahissantes végétales avec un potentiel de nuisances très variable. Celles au potentiel de nuisance très impactant, nécessitent des moyens de lutte conséquents : Renouée du Japon, Jussie et Myriophylle hétérophylle.

Le développement du Myriophylle hétérophylle est caractérisé comme un véritable fléau environnemental. Cette espèce a en effet de nombreux effets délétères sur le fleuve notamment sur les aspects écologique, économique ou encore touristique : campagnes de lutte onéreuses, monopolisation de l'habitat, entrave à la navigation,



accroissement de la sédimentation, etc.

Les services départementaux mettent en œuvre tous les moyens nécessaires pour endiguer son développement via diverses techniques de lutte (faucardage, hersage, etc.).

Des techniques plus innovantes, comme le traitement au colorant bleu marine, sont également en cours d'expérimentation et font l'objet de résultats encourageants.

En 2025, c'est :

- Plus de **400** ha de zones traitées contre le myriophylle en 7 ans
- **56** ha de faucardage – budget : **420 349 € TTC**
- **14** km de traitement par coloration au bleu marine
- **1 500 m<sup>2</sup>** traités contre la Jussie

## SOUTENIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

### Partenaires :

Chambre d'agriculture de la Somme, Bio Hauts-de-France, APROBIO, Région Hauts-de-France



Depuis 2017, le Département de la Somme accompagne le développement des productions et des surfaces agricoles bio, ainsi que le développement de la consommation de produits bio dans le cadre d'un plan de développement de l'Agriculture Biologique porté par l'État et la Région.

Après un premier plan réussi et son évaluation, un nouveau plan bio a été proposé par l'ensemble des acteurs (État, Région, Départements, Agence de l'Eau Artois Picardie, Agence de l'Eau Seine Normandie, Chambre régionale de l'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO et La Coopération Agricole Hauts-de-France), et adopté par le Département de la Somme le 9 janvier 2023 pour la période 2023-2027.

Ce soutien départemental se traduit en 2025 par le financement de :

- la Chambre d'agriculture de la Somme pour le développement de techniques de productions innovantes en agriculture biologique : 30 000 €,

- l'association Bio en Hauts de France notamment pour l'introduction des produits bio en restauration hors domicile et dans les collèges de la Somme : 11 527 €,
- l'association A PRO BIO pour le développement de la production et de la consommation bio : 10 000 €.

Depuis 2020, une aide à la diversification des exploitations agricoles mise en place, en partenariat avec la Région, permet de soutenir les investissements matériels nécessaires à une conversion en Agriculture Biologique : le PASS'Agri Filières.

Le Pass'Agri Filières mobilise des crédits régionaux et départementaux. Il intervient sur des projets avec des investissements éligibles compris entre 2 000 € et 30 000 € HT.

### PASS'AGRI FILIÈRES



Projet d'investissement de 2 000 à 3 999 € HT



Aide : 60 % CD 80

Projet d'investissement en agriculture Bio de 4 000 à 30 000 € HT



Aides :  
50 % Région HDF  
10 % CD 80

**En 2025, 18 projets bio ont été accompagnés pour un budget de 26 473 €**

### Chiffres 2025 :

- **7 443 ha** bio ou en conversion (8 081 ha bio en 2024) dans la Somme.
- **206** fermes engagées en bio, soit **5 %** des fermes du département.

### Suivi des commandes bio dans Approlocal pour 2024 :

- Près de **440 000 €** de commandes bio ont été passées sur Approlocal (site de commande en ligne pour les professionnels) soit **+ 5 %** par rapport à 2024
- Sur les **440 000 €** de commandes, **412 475 €** ont été passées pour la restauration scolaire des collèves, soit **94 %**.

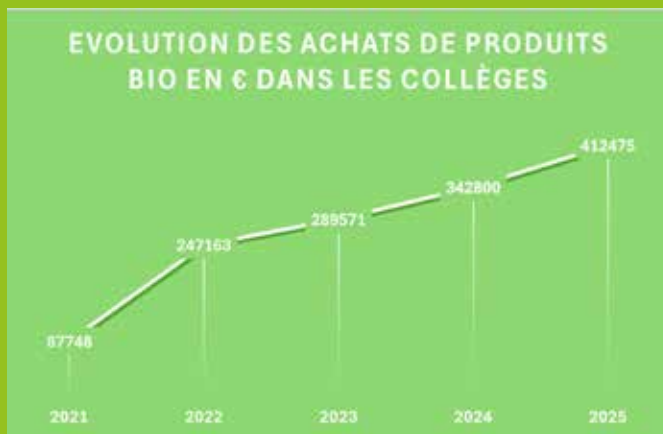


### LE DÉPARTEMENT ENCOURAGE LE BIO DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

En charge de la restauration dans les collèges, le Conseil départemental promeut une restauration de qualité, accessible à tous et des repas équilibrés qui ont du goût. C'est dans ce cadre qu'il accompagne le développement des circuits courts et la consommation de produits locaux dans la restauration collective (restaurants scolaires et établissements médico-sociaux) par la démarche « Somme-produits-locaux ».

Les produits de l'agriculture biologique profitent de cette démarche locale :

Achats par les collèges sur la plateforme Approlocal : **412 475 € en 2025**





3



**PARTICIPER À  
L'ÉPANOUISSEMENT  
DE TOUS  
LES SAMARIENS**



## 1

### LA CULTURE ET LE SPORT POUR TOUTES ET TOUS

- Schéma départemental de développement des enseignements artistiques
- Accompagner les projets culturels du territoire
- « Des parents, des bébés », un festival, un projet
- Le parcours culturel et artistique des collégiens
- Sport et handicap
- Le village des sports
- Opération 1.2.3 nagez !
- Encourager la pratique des activités physiques et sportives de nature au collège

## 2

### INFORMER LES SAMARIENS ET ÉDUIQUER LA JEUNESSE, NOS ÉCOCITOYENS DE DEMAIN

- Favoriser l'épanouissement des collégiens
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
- Garantir la sécurité alimentaire dans les collèges et sur le territoire

## 3

### PERMETTRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUTES ET TOUS

- Favoriser l'emploi et maintien dans l'emploi des personnes handicapées
- Permettre un transport adapté des élèves et étudiants handicapés
- Recruter et accompagner des personnes en contrat aidé ou en situation de handicap
- Promouvoir le recrutement dans les métiers du grand âge
- Renforcer le partenariat avec les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
- Contribuer au financement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

## LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines

### Partenaires :

Intercommunalités, communes, associations, établissements d'enseignement artistique du département



**Le Département dispose d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques, qui permet notamment d'accompagner en fonctionnement les établissements d'enseignement artistique de la Somme, en lien avec les Projets culturels de territoire, et en fonction des critères suivants :**

- le statut de l'établissement : prime au statut intercommunal,
- la fusion d'établissements d'enseignement artistique consécutive à la fusion des intercommunalités intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : prime aux établissements d'enseignement artistique intercommunaux « multisites »,
- l'implantation géographique de l'établissement : à Amiens Métropole, appui sur le schéma d'enseignement musical d'Amiens Métropole,
- le nombre d'élèves,
- l'avancement dans les critères qualitatifs du schéma.

Cette année, **38 établissements d'enseignement artistique** sont financés au titre du schéma dont **9 établissements intercommunaux** financés à travers une convention d'objectifs et de moyens ; 3 établissements sont classés par l'État dans le Département :

- **1 CRR** (Conservatoire à rayonnement régional),
- **2 CRI** (Conservatoire à rayonnement intercommunal).

On compte **8 OAC** (Orchestre au collège) sur le département.

**Plusieurs actions ont été menées en 2025 dans le cadre de ce schéma :**

- la poursuite de nouvelles coopérations mises en place entre établissements sur les bassins de vie,
- la diversification et la structuration en cours des spécialités artistiques (danse, musique, théâtre en particulier) enseignées dans le département,
- l'accompagnement, la qualification et la valorisation des pratiques « amateur » : actions mises en place par la Confédération Musicale de France Somme (stage de direction d'orchestre dès 2022, organisation de temps de rencontres et de formations...) et par le Collectif d'aide au

rayonnement des musiques actuelles (5<sup>e</sup> édition de l'académie des musiques actuelles et de jazz du 7 au 11 juillet 2025, concerts de restitution dans le cadre de « Jazz sur l'herbe » le 21 septembre 2025 et au Crotoy le 21 juillet 2025),

- la poursuite du développement des orchestres au collège (OAC),
- le renouvellement en cours des partenariats avec les « Pôles culturels ressource » en lien avec les enjeux du schéma (programme de formation-diffusion proposé par le Centre national de la Marionnette « Le Tas de Sable - Ches Panses Vertes » sur les territoires, actions proposées par la Comédie de Picardie en lien avec les établissements d'enseignement du théâtre...),
- la participation à la dynamique du Réseau pour un enseignement artistique Accessible en Hauts-de-France (RésA), piloté par l'École Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France - Lille et porté par la DRAC des Hauts-de-France, et la poursuite d'un dispositif « enseignements artistiques et handicap ».



Le Département a adopté, à l'occasion du vote du BP 2025, une version actualisée du schéma afin d'y intégrer la référence au nouveau SNOP (schéma national d'orientation pédagogique), les évolutions de la politique culturelle du Département, du réseau d'établissements et de l'action des structures culturelles partenaires du schéma. Le contexte budgétaire a conduit à revoir un certain nombre de plafonds de soutien, avec une répercussion possible sur le montant pouvant être attribué aux établissements.

L'actualisation du schéma a également consisté à assouplir sa gouvernance à travers la mise en place d'un comité de suivi et d'un comité technique plus opérationnel associant le Département, le CRR d'Amiens Métropole, les autres établissements « ressource » identifiés à ce jour, et la CMF Somme. Le comité technique s'est réuni le 3 juin 2025, afin d'échanger sur les enjeux actuels et les perspectives envisageables.

## ACCOMPAGNER LES PROJETS CULTURELS DU TERRITOIRE

### Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines

### Directions associées :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Bibliothèque départementale de la Somme

Direction des Archives départementales

Territoires d'action sociale

### Partenaires :

Intercommunalités principalement, voire groupements d'EPCI, communes



**Afin d'encourager les territoires à définir, structurer et développer une ambition culturelle, le Département propose un Dispositif de soutien aux Projets culturels de territoire.**

En 2022, l'Assemblée départementale a fait évoluer le Dispositif de soutien en fonctionnement aux Projets culturels de territoire en mettant désormais la priorité sur les principes suivants :

- Le basculement vers une logique de financement directement fléché sur le projet culturel de territoire,
- Une attention portée à l'évolution et au renouvellement des Projets culturels de territoire,
- L'approfondissement des coopérations culturelles et de la mise en réseau des Projets culturels de territoire,
- L'accompagnement à la mise en place d'un réseau de coordonnateurs de lecture publique sur les territoires.

À ce jour, 12 projets culturels de territoire ont été élaborés et finalisés et 6 territoires ont été accompagnés au titre du dispositif de soutien en fonctionnement.



## « DES PARENTS, DES BÉBÉS », UN FESTIVAL, UN PROJET

### Direction référente :

Bibliothèque départementale de la Somme

### Directions associées :

Direction enfance et famille

Direction de la communication

Direction des Moyens généraux et de la logistique

### Partenaires :

Bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés, les Relais assistants maternels (RAM) et les crèches du département. L'ensemble des acteurs de la petite enfance.



Dans le cadre du projet « Des parents, des bébés, un livre » et le « Festival des parents, des bébés », le Conseil départemental s'est fixé pour objectif de lutter contre les inégalités sociales par le biais de la prévention de l'illettrisme, d'un travail sur la parentalité et de l'éducation artistique et culturelle.

## Le Festival des parents, des bébés

Pendant les vacances d'automne, le festival des Parents, des bébés propose aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs familles d'assister à des spectacles gratuits et des ateliers culturels dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique, les MDSI, les RAM et les crèches partenaires de l'opération.

En 2025, le festival s'est déroulé du 18 au 31 octobre :

243 spectacles et ateliers (dont 36 financés directement par la bibliothèque départementale) ont attiré 6 722 festivaliers, une fréquentation en hausse depuis plusieurs années.



Suite au festival, les bibliothèques du territoire ont enregistré **36 %** de nouvelles inscriptions et une hausse de **42 %** de la fréquentation.



### Le projet « Des parents, des bébés, un livre »

La Bibliothèque Départementale de la Somme (BDS) porte depuis plusieurs années, des résidences d'auteurs ainsi que des journées de formation interprofessionnelles dans les territoires d'intervention et en direction des publics prioritaires du Département et tout particulièrement la petite enfance.

Le projet petite enfance de la BDS a été construit comme un parcours :

- le livre accompagne l'enfant dès son plus jeune âge et tout au long de son évolution. L'important est de transmettre le plaisir de lire, les aspects ludiques de la lecture, dans un souci de prévention de l'illettrisme.
- le livre est également un support de transmission du professionnel à l'enfant.
- le livre est enfin un support d'accompagnement



des parents, transmis par les professionnels, pour l'éveil et le développement de leurs enfants.

Chaque année, un concours est ouvert à tous les éditeurs pour élire un album lauréat.

Cet album est distribué gratuitement aux parents d'un enfant né ou adopté dans le Département, ainsi qu'aux structures départementales de la petite enfance et les bibliothèques de lecture publique. Le livre est remis aux familles par les puéricultrices lors de la première visite post natale.

Ce projet est soutenu par la DRAC Hauts-de-France et fait partie du dispositif du Ministère de la Culture et de la Communication "Premières pages".

En 2025, l'album lauréat « Je suis un arbre » de Sylvaine Jaoui et illustrée par Anne Crahay, qui a été en résidence Petite enfance en Somme sur l'année.

Ce projet est aussi l'occasion de professionnaliser les acteurs du réseau de la petite enfance par l'organisation de formations diverses :

- lecture à voix haute sur 2 jours,
- tapis narratifs et kamishibaï sur 2 jours,
- formation des nouveaux acteurs de la petite enfance par le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse de Montreuil,
- rencontre et atelier avec Anne Sophie Baumann.



**5 000** livres ont été édités, **453** personnes ont participé aux résidences de l'auteur et **476** stagiaires ont été formés.

# LE PARCOURS CULTUREL ET ARTISTIQUE DES COLLÉGIENS

## Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines

## Directions associées :

Direction de la jeunesse et des collèges

Bibliothèque départementale de la Somme

## Partenaires :

Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), Rectorat,

Direction départementale de l'éducation nationale de la Somme (DSDEN),

Centre national du cinéma (CNC)



**Le Conseil départemental a conçu avec ses partenaires – l'Éducation nationale et la D.R.A.C. Hauts-de-France – le parcours artistique et culturel pour les collégiens – le PAC 80 – Appel à projets permettant de mettre en place des parcours artistiques et culturels pour favoriser la rencontre des élèves avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles.**

### Les objectifs :

- faciliter la rencontre avec l'œuvre mais également avec l'artiste ou le professionnel à la compétence reconnue et avec les institutions culturelles ;
- développer, grâce à ces rencontres, la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel ;
- permettre des passerelles entre les disciplines pour croiser les regards et donner du sens aux projets.

Les projets s'articulent autour des domaines culturels suivants : lecture / écriture / oralité ; arts du spectacle, arts de l'espace, arts plastiques et visuel, cinéma / audiovisuel, patrimoine / archéologie et arts et sciences.

En complément de ce dispositif, le département est inscrit au dispositif **Collège au Cinéma** : proposer aux élèves de la sixième à la troisième de découvrir trois œuvres cinématographiques durant l'année scolaire. Les élèves se rendent dans les cinémas de proximité et peuvent bénéficier du circuit de films itinérants.



	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nb. de projets de sensibilisation artistique	580	550	280	200
Nb. de projets de pratique artistique	49	70	72	55
Nb. de résidences d'artiste	4	5	3	5
Nb de collèges inscrits au dispositif « collège au cinéma »	52	52	49	51



# SPORT ET HANDICAP

Direction référente :  
Direction des sports



Dans le cadre de sa politique sportive, le Département souhaite favoriser la pratique et l'accès au sport pour tous en accompagnant la diversification, sur l'ensemble du territoire, de l'offre de pratique sportive accessible aux personnes en situation de handicap.

Plusieurs dispositifs sont proposés afin de permettre la pratique du sport pour le plus grand nombre en proposant sur l'ensemble du département une offre variée et accessible aux personnes en situation de handicap :

### Mise en place d'un pass sport handicap :

Aide financière à la prise de licence pour les particuliers de tous âges en situation de handicap (30 € maximum, plafonnée au coût de la licence et de la cotisation versée à l'association sportive).

### Aide à l'affiliation pour les clubs des fédérations Handisport et sport adapté :

Aide financière à l'affiliation aux fédérations françaises handisport et/ou sport adapté (150 € par affiliation : une association affiliée aux deux fédérations percevra 2 aides).

### Aide sport et handicap :

Subvention de fonctionnement attribuée pour soutenir les associations sportives permettant aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique et sportive.

Aide au fonctionnement, calculée selon critères et plafonnée à 10 000 €.

### Aide à l'acquisition de matériel sportif adapté pour les particuliers en situation de handicap :

Aide individuelle à l'achat de matériel sportif adapté aux particuliers en situation de handicap

Aide de 80 % du montant du devis ciblé par l'achat. En 2025, ont été traités : 14 pass sport handicap, 45 dossiers d'aides à l'affiliation, 35 dossiers d'aide « sport et handicap » et 18 dossiers d'aide à l'acquisition de matériel.



**4 journées "Tous Cap"** ont été organisées, regroupant une cinquantaine de collégiens et des adolescents en situation de handicap. Les seconds sensibilisent les premiers sur le handicap le matin, et l'après-midi, ils partagent des activités sportives inclusives.



## LE VILLAGE DES SPORTS

Direction référente :  
Direction des sports



Forts du succès des précédentes tournées en 2023 (2 800 participants) et 2024 (7 750 participants) les « Villages des Sports » du Département sont revenus en 2025 de fin mai à mi-juillet à travers toute la Somme pour inviter les habitants à mettre plus de sport dans leur quotidien :

- proposition de nombreuses **activités physiques (et sportives) gratuites et en libre accès**,

encadrées par les associations locales et les comités sportifs départementaux.

- **promotion du sport pour tous** : activités inclusives et accessibles à l'ensemble des personnes quel que soit leur niveau de pratique, leurs capacités de mobilité, de compréhension.

Des professionnels de l'activité physique douce, adaptée aux caractéristiques de chacun et du handicap comme le Comité Handisport y

participent pour accompagner les personnes demandeuses afin de leur faire vivre une expérience répondant à leurs besoins.

**Le petit « plus » développement durable :** l'Institut du sport durable était présent et a proposé des ateliers de sensibilisation aux enjeux environnementaux actuels.



En 2025, **4** communes ont été concernées : Villers-Bocage, Molliens-Dreuil, Mers-les-bains et Roye. Malheureusement, les conditions météo n'ont pas été clémentes cette année et ont fait chuter la fréquentation. La 4<sup>e</sup> étape, prévue à Roye, a même dû être annulée à cause du temps.

**1 600** participants ont pu malgré tout bénéficier des activités.



## OPÉRATION 1, 2, 3 NAGEZ !

**Direction référente :**  
Direction des sports



Parce que savoir nager représente un acquis essentiel pour chacun, le Département a décidé de poursuivre le dispositif d'apprentissage de la natation « 1,2,3, Nagez ! » qui avait permis en 2024 à presque 1 000 enfants d'en bénéficier, dont 100 en situation de handicap.

L'objectif principal du programme « 1,2,3, Nagez ! » était de cibler des enfants qui n'ont pas ou peu l'occasion de fréquenter la piscine. Cette initiative vise à surmonter les obstacles économiques et sociaux qui peuvent empêcher les enfants de découvrir les joies et les bienfaits de la natation, dans un département où l'eau est un élément omniprésent.

Ce programme inclusif prévoit des créneaux spécifiques pour l'accueil des **enfants en situation de handicap âgés de 4 à 18 ans**. Un cycle de cinq séances « sur mesure », limité à huit participants, permet un accueil et un encadrement adapté et personnalisé : le Département a financé plusieurs séances de sensibilisation et de formation des maîtres-nageurs impliqués, pour qu'ils soient mieux préparés à l'accueil et l'encadrement des jeunes en situation de handicap.



À partir de 2025, ce dispositif (initialement ouvert à tous les enfants **de 4 à 12 ans** sous conditions) est recentré uniquement sur les enfants en situation de handicap.

Cette année, **142** enfants en situation de handicap ont bénéficié du dispositif pour un budget de **40 000 €**.



# ENCOURAGER LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE NATURE AU COLLÈGE

## Direction référente :

Direction de la jeunesse et des collèges

## Partenaire :

Éducation nationale



Depuis 2018, le Département contribue à réduire les inégalités d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives de nature et faire découvrir un environnement naturel aux collégiens en proposant un appel à projet « Le sport, c'est dans ma nature ».

Cet appel à projets est destiné à soutenir les projets de découverte de sports de nature portés par les établissements scolaires publics ou privés de la Somme, ainsi que ceux relevant de l'enseignement professionnel, technique ou agricole, pour leurs élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Pour être éligibles, les projets doivent s'inscrire dans l'une des thématiques fils rouges suivantes :

- Les Jeux Olympiques de Paris 2024 ;
- Sport et développement durable ;
- Santé et bien-être à travers l'activité physique de pleine nature.

Les actions mises en place doivent permettre aux collégiens de s'investir concrètement dans la thématique fil rouge choisie et d'être acteurs de leurs propres apprentissages.



## SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

**2 036** élèves ont pu découvrir les sports de nature au travers de **37** projets, dont **22** sur la thématique du développement durable, pour un budget d'un peu plus de **100 000 €**.



# INFORMER LES SAMARIENS ET ÉDUQUER LA JEUNESSE, NOS ÉCOCITOYENS DE DEMAIN

## FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS

### Direction référente :

Direction de la jeunesse et des collèges

### Partenaire :

Éducation nationale



En partenariat avec l'éducation nationale, le Département propose un certain nombre d'ateliers au sein des collèges destinés à promouvoir l'équilibre personnel des jeunes ainsi que l'ouverture d'esprit vers les autres et l'environnement.

Dans le cadre du développement durable, se distingue particulièrement 5 dispositifs pour lesquels chaque collège peut candidater :

### Atelier « Agir pour ma planète »

**Objectif** : permettre aux éco-délégués d'appréhender les problématiques du développement durable et les accompagner dans leur rôle d'ambassadeurs du développement durable.

Année 2024/2025 :

- 7 collèges
- 118 élèves bénéficiaires
- Budget : 5 773 € de subventions attribuées, 6 160 € consacré à l'animation du dispositif



### Atelier « Cap équilibre »

**Objectif** : promouvoir le bien-être des élèves comme un outil au service des apprentissages et d'un climat scolaire apaisé et sécurisé.

Trois thématiques : sport/santé/nutrition, zen attitude et savoir-être du cybercollégien

Année 2024/2025 :

- 1 256 élèves sur 29 collèges engagés
- Budget : 58 000 €



### Atelier « Bien dans mon genre »

**Objectif** : promouvoir l'égalité filles-garçons et lutter contre les discriminations sexistes et celles liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Année 2024/2025 :

- 1 242 élèves bénéficiaires potentiels sur 12 collèges engagés
- Budget : 30 480 €



### Atelier « Cap sciences pour ma planète »

**Objectif :** accompagner les établissements dans leur mission d'éducation au développement durable en proposant un atelier scientifique.

Trois thématiques : l'eau, les énergies et le changement climatique.

Année 2024/2025 :

- 216 élèves bénéficiaires sur 10 collèges engagés
- Budget : 20 800 €

### Atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! »

**Objectif :** lutter contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement et permettre ainsi aux collégiens de développer le meilleur d'eux-mêmes dans un climat scolaire serein.

Année 2024/2025 :

- 1 554 élèves bénéficiaires potentiels sur 12 collèges engagés
- Budget : 53 000 €



### APPEL À PROJET « AIRES ÉDUCATIVES »

En 2023, un nouvel appel à projets destiné à soutenir les **aires éducatives**, terrestres ou marines, portées par les collèges publics ou privés de la Somme a été créé.

#### C'est quoi, une aire éducative ?

Une aire éducative est un projet soutenu par l'**Office Français de la Biodiversité** (OFB) depuis 2012.

L'objectif est de créer un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Ce projet écocitoyen, en lien direct avec les acteurs du territoire s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire.

Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « **conseil des enfants** » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Pour être éligibles, les aires éducatives doivent être labellisées conjointement par l'Office Français de la Biodiversité et l'Éducation nationale.

Sur l'année scolaire 2024/2025, **2** projets ont été validés permettant de sensibiliser 49 élèves des collèges de Rivery et Nouvion pour un budget d'environ **5 000 €**.



# LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES

Direction référente :  
Direction de la jeunesse et des collèges



Les collèges de la Somme accueillent quotidiennement environ 16 000 demi-pensionnaires soit environ 2,4 millions de repas par an.



Pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges, le Département a adopté un vaste programme d'actions, en s'appuyant sur les sensibilisations de collégiens et accompagnements

individualisés de collèges.

Un chef de projet « lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges » œuvre au sein de la Direction de la jeunesse et des collèges. L'une de ses missions consiste à étendre la démarche de tri des déchets et de réduction du gaspillage alimentaire aux 50 collèges publics.

Au-delà de cet accompagnement, la direction de la jeunesse et des collèges sensibilise les équipes de direction des collèges publics sur le gaspillage alimentaire et le tri des déchets à l'occasion des dialogues de gestion, des réunions de bassin et les visites des collèges. La lettre d'objectifs et de moyens adressé à chaque collège rappelle aux différents acteurs que la démarche demeure une priorité du Département.

L'accompagnement des collèges se concrétise tout naturellement par l'achat d'équipements destinés à faciliter les actions menées sur le terrain (tables de tri par exemple).

Par ailleurs, le Département accompagne financièrement le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) du Santerre à hauteur de 20 000 € pour la valorisation des restes alimentaires de la restauration scolaire par le compostage pour 10 collèges situés dans l'Est de la Somme.

Les actions portent principalement sur le suivi des sites de **compostage** mis en place depuis 2012, sur le déploiement de solutions de compostage des restes de cantines dans l'ensemble des établissements appartenant au territoire du SMITOM du Santerre et sur la réalisation d'actions de **sensibilisation** auprès des collégiens.

Cette année, c'est plus de 22 tonnes de biodéchets compostées et 14 interventions de sensibilisation (pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) menées sur les collèges du territoire du SMITOM.

En 2025, la direction de la jeunesse et des collèges a entrepris de rencontrer les huit autres intercommunalités afin de déterminer avec chacune d'entre elles les modalités de partenariat dans le cadre de la valorisation des biodéchets : 3 conventions financières avec 3 Communautés de communes ont été signées suite à ces rencontres.



## PESÉE DES BIODÉCHETS, DES RÉSULTATS TRÈS SATISFAISANTS

Afin de pérenniser une démarche responsable au sein des restaurants scolaires des collèges du département de la Somme, et dans la continuité des différentes actions menées, les pesées des déchets par les services de production ont été généralisées depuis la rentrée 2024/2025.

Pour la période de janvier à août 2025, un collégien produit moins de **55 g** de biodéchets par repas, la moyenne nationale étant de **110 g** par élève !



# GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES ET SUR LE TERRITOIRE

Direction référente :  
Laboratoire départemental d'analyses de la Somme



Le laboratoire départemental d'analyses veille au quotidien sur la santé de nos animaux et la sécurité alimentaire, au service de la population, des éleveurs aux industriels.

C'est un acteur engagé pour la santé publique et la sécurité alimentaire, notamment dans les restaurants scolaires.

Le Laboratoire réalise les analyses d'autocontrôle des restaurants des collèges du Département. Des techniciens formés y effectuent aussi des audits sur les bonnes pratiques d'hygiène (BPH) et le plan de maîtrise sanitaire (PMS).

En 2024, le laboratoire a lancé une campagne de formation sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur le plan de maîtrise sanitaire, sous un format pédagogique, permettant de former, entre autres, les agents de cantine des collèges.

En 2025, 6 agents ont été formés sur les bonnes pratiques d'hygiène (50 en 2024) et 65 sur le plan de maîtrise sanitaire. 9 audits ont été réalisés dont 7 dans les collèges.



## LE LABORATOIRE POURSUIT SON ÉVOLUTION

Le laboratoire a obtenu la certification **QUALIOPI** pour ses actions de formation.

De nouvelles analyses ont été mise en place sur les nouvelles maladies émergentes (dérèglement climatique + échanges / transports) : fièvre catarrhale ovine sérotype 3, maladie hémorragique épizootique (obtention des agréments ministériels et mise sous accréditation).

En 2025, le laboratoire a réalisé **276 060** analyses en santé animale et **31 660** analyses en microbiologie des aliments soit **307 720** analyses.



# PERMETTRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUTES ET TOUS

## FAVORISER L'EMPLOI ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

### Direction référente :

Direction des Ressources humaines et du dialogue social



Depuis 2013, la collectivité a engagé une démarche volontariste en faveur du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en collaboration avec les différents services et acteurs internes. Cette politique visant à favoriser l'égalité des chances, s'est poursuivie avec le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour les années 2025/2027.

Les axes de cette convention sont les suivants :

- Le recrutement de BOE (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi) et d'apprentis en situation de handicap ;
- L'amélioration des conditions de travail facilitant le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;
- L'information et la sensibilisation des agents et des cadres ;
- L'amélioration des conditions de vie : chèques emploi service (CESU), autorisation spéciale d'absence, aide financière pour l'achat d'aides techniques de compensation du handicap.

En 2025, Le Département a poursuivi les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel de la convention :

- **12** études de poste réalisées,
- **9** aides financières pour de l'achat de prothèses, orthèses ou fauteuils roulants,
- **12** agents maintenus grâce à un aménagement horaire de leur poste de travail,
- **101** agents bénéficiaires de chèques emploi service universel (CESU),
- **2** postes de compensation du handicap pourvus en 2025,
- **4** services d'appui spécifique handicap (SAS handicap) mobilisés pour accompagner des agents en situation de handicap auditif, visuel ou d'un trouble cognitif.



## PERMETTRE UN TRANSPORT ADAPTÉ DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

### Direction référente :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

### Partenaires :

Transporteurs



**Le Département est chargé d'organiser le transport des élèves et étudiants dont le handicap ne permet pas de prendre les transports ordinaires.**

Il s'agit de transport par petits véhicules pour se rendre du domicile vers l'établissement scolaire (école, collège, lycée voire établissement d'enseignement supérieur) de l'enfant.

Un nouvel accord-cadre a été conclu et notifié le 07/08/2025 pour une durée de 4 ans : 19 entreprises ont été retenues sur 4 lots.

3 modes de prise en charge sont proposés :

- Indemnisation kilométrique pour le parent qui assure lui-même le transport de son enfant (tarif : 0,50 € du km),
- Remboursement des abonnements des

transports en commun (car, bus, train) de l'élève et de son accompagnant / NOUVEAUTÉ 2025,

- Si impossibilité des 2 solutions ci-dessus : Mise en place d'un transport collectif par petit véhicule pour des distances > 2 km. C'est sur cette dernière partie que le marché intervient.

Cette année, le Département a pris en charge 140 transports, 18 indemnités kilométriques et 2 remboursements d'abonnement transport en commun.



La direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées participe à l'évolution des pratiques vers une gestion plus respectueuse de l'environnement :

- Création d'un formulaire dématérialisé de demande de transport + possibilité de dépôt en ligne. La majorité des demandes s'effectue aujourd'hui par cette voie
- Stockage des demandes (et du dossier complet) sur le réseau informatique interne du Département. Les formulaires ne sont plus imprimés

En parallèle, un travail collaboratif avec le service SIG est initié pour développer des regroupement d'élèves afin de mutualiser les transports collectifs par petit véhicule et optimiser les déplacements et les coûts.

Une réflexion est également engagée pour développer davantage l'utilisation des transports en commun, avec accompagnant, lorsque cela est possible.

## RECRECITER ET ACCOMPAGNER DES PERSONNES EN CONTRAT AIDÉ OU EN SITUATION DE HANDICAP

### Direction référente :

Direction des Ressources humaines et du dialogue social

### Directions associées :

Direction de la Cohésion sociale et du Logement

Direction de la jeunesse et des collèves

### Partenaire :

Cap Emploi Somme



### Le recrutement de personnes en situation de handicap

L'action vise à développer un partenariat avec des organismes spécialisés dans le domaine du handicap pour diversifier les recrutements et concilier les besoins de la collectivité avec les candidats en situation de handicap.



En 2025, **201** personnes ont bénéficié de l'obligation d'emploi.

Depuis 2017, **7** postes ont été créés de manière à accompagner spécifiquement des projets d'accueil ou de reconversion d'agent en situation de handicap.



### Le recrutement et l'accompagnement socio-professionnel des personnes en contrats aidés

Le retour à l'emploi des BRSA est une priorité réaffirmée dans le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'insertion pour la période 2022-2025. L'administration départementale contribue à l'effort collectif en faveur de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi et de leur insertion dans l'environnement économique en portant attention aux potentialités d'insertion dans les bassins d'emploi du département.

L'action consiste à recruter des salariés en contrats aidés, à les former et les accompagner de façon individuelle sur le plan socio-professionnel. Ces emplois sont très majoritairement localisés dans les collèges. Un plan de formation est élaboré et un accompagnement socio-professionnel est mis en œuvre avec les partenaires locaux et notamment l'Association de Promotion et de Formation à l'emploi (APFE).

À la fin de leur contrat, s'ils le souhaitent les salariés intègrent le vivier des suppléants.



En 2025, **67** personnes bénéficient d'un contrat aidé.



## PROMOUVOIR LE RECRUTEMENT DANS LES MÉTIERS DU GRAND ÂGE

### Direction référente :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées  
(Pôle Vie à Domicile et Pôle Établissement)

### Direction associée :

Direction de la Cohésion sociale et du logement

### Partenaires :

Pôle emploi, Région des Hauts-de-France, organismes de formation, professionnels du secteur



**Dans le contexte sociétal du vieillissement de la population et d'inclusion des personnes en situation de handicap, le Département de la Somme accorde une place importante aux politiques de l'autonomie. Face à ces enjeux, le secteur de l'aide à domicile comme celui de l'accompagnement en établissement connaît une forte tension professionnelle. Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) peinent aujourd'hui à recruter et à fidéliser leurs salariés.**

Ces métiers, jugés peu attractifs, difficiles et contraignants, connaissent une pénurie récurrente de professionnels. Pourtant, les besoins en recrutement sont importants aujourd'hui et le seront encore plus demain.

Pour répondre à cette problématique, le Département a engagé dès 2022 une démarche avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'autonomie, de l'emploi et de la formation pour agir de façon collective sur le territoire et sur tous les facteurs qui peuvent limiter l'attrait de ces métiers : diplôme, salaire apprentissage, formation continue, qualité de vie au travail, mobilité, management et organisation des structures concernées.

Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un plan

d'action afin d'agir aux côtés des établissements et services, de coordonner l'action des acteurs et de répondre aux besoins des salariés.

Ce plan d'action couvre 4 axes initiaux (décliné en 16 actions) :

- Valorisation des métiers et passerelle,
- Formation et accompagnement à l'emploi,
- Favoriser la mobilité des salariés,
- Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés.



Dans le cadre de ce plan d'action, le Département a porté les événements suivants :

- **5 sessions de portes ouvertes** dans les établissements et services médico-sociaux du Département, 1 dans chaque territoire d'action sociale. 18 structures se sont mobilisées pour 80 participants.
- **3 forums départementaux des métiers** à destination des collégiens : 850 collégiens sensibilisés (répartis dans 31 établissements). Objectif : permettre aux jeunes et collégiens de mieux connaître les métiers de l'accompagnement en échangeant avec les professionnels.



Un travail sur l'élaboration d'un plan de communication avec l'ensemble des partenaires signataires du plan d'action (vidéos, bande annonce, site Internet, etc.) sera amorcé sur 2026.

## RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ)

### Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et l'emploi

### Partenaires :

Groupelements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), Groupement des Employeurs Agricoles de la Somme (GEA)



Les « groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification » (GEIQ) regroupent des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Les GEIQ embauchent directement les publics ciblés puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.



Les GEIQ visent ainsi à permettre aux salariés d'acquérir une qualification reconnue et une réelle expérience

professionnelle validée par des périodes en entreprises débouchant sur un emploi, tout en répondant aux besoins des entreprises adhérentes par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers.

Le Département accompagne financièrement ces structures à hauteur de 124 400 €.

En 2025, 147 accompagnements ont été réalisés dans le cadre des GEIQ et GEA

82 personnes ont accédé à un emploi dans le cadre de l'accompagnement proposé par le GEA et 50 recrutements ont été réalisés dans le cadre des accompagnements avec les GEIQ.



# CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

## Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

## Direction associée :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

## Partenaires :

Inter-réseau pour l'insertion par l'activité économique Hauts-de-France, Structures de l'insertion par l'activité économique, DDETS, Mission Locale Picardie Maritime et Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois

## Instances de coordination :

Cellule de coordination DDETS / Département



**Le Département soutient aux côtés de l'État, l'émergence de nouvelles structures de l'IAE et/ou le développement de nouvelles activités, en lien avec les secteurs porteurs du territoire. En matière de développement durable, les activités liées à l'environnement et à la collecte, valorisation et revente des déchets sont déjà investies par les ateliers et chantiers d'insertion.**

Le Département a décidé d'augmenter le nombre de places financées au sein de ces Ateliers, chantiers et Entreprises d'Insertion.

Depuis 2023, le Département s'est inscrit dans le déploiement de nouveaux projets touchant des publics traditionnellement peu ciblés par l'IAE et a participé à la mise en place d'actions complémentaires :

### Premières heures en chantier :

Dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2022 signée avec l'État, le Département a accompagné l'essaimage du dispositif « Premières heures » porté par Convergence France. L'association les Astelles en assure le portage à Amiens.

Ce dispositif vise l'insertion des personnes en situation de très grande précarité (sans abris), au travers la reprise d'une activité progressive au sein d'un atelier et chantier d'insertion. Il s'adapte aux besoins et aux parcours de chaque personne grâce à un accompagnement renforcé de plusieurs mois amenant les personnes à passer de 4 heures à 20 heures de travail par semaine.

Le Département poursuit le soutien de ce dispositif par une convention de 3 ans (2025, 2026 et 2027) pour un montant de 58 000,00 € pour l'accompagnement de 20 personnes, chaque année.

### Les sorties :

En 2025, le Département a financé 27 ACI pour 545 places BRSA au titre de l'aide aux postes, soit environ 72,86 ETP pour un montant alloué de 1 742 884 €.

Les sorties vers « l'emploi durable » (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus) représentent 25,5 % des sorties dynamiques de 2025,

Les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun, entrées en formation) représentent 55 % des sorties dynamiques pour tous types de salariés ;

Les autres sorties (inactifs, demandeurs d'emploi) représentent 61 % du total des sorties.

### Les clauses d'insertion dans les marchés :

Les clauses sociales constituent un levier considérable pour promouvoir l'insertion des publics en difficulté. Le Département, garant de la cohésion sociale, est fortement engagé dans cette dynamique depuis 2012 : dans ses marchés, des heures de travail sont réservées à des publics en insertion que les entreprises attributaires sont chargées d'embaucher.

	2024	2025
Nb. de marchés soumis par les directions pour analyse préalable à l'introduction d'une clause d'insertion	110	146
Nb. de marchés comportant une clause d'insertion	66	83
Nb. de personnes « mises à l'emploi » sur ces marchés - dont bénéficiaires du RSA	66 35	84 36
Nb d'heures de travail générées par la clause	27 252	32 858



En 2025, le département a lancé **2** opérations comportant 3 lots chacune soit **6 marchés** réservés aux SIAE.



4

**FAVORISER LA  
COHÉSION SOCIALE  
ET LA SOLIDARITÉ  
ENTRE LES  
TERRITOIRES ET LES  
GÉNÉRATIONS**



## 1

### **SOYONS SOLIDAIRES !**

- Développer des actions autour du logement dans le cadre des fonds de solidarité logement
- Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique
- Aider au maintien à domicile et permettre de bien vieillir chez soi
- Encourager la mobilité solidaire
- Permettre aux élèves de 6<sup>e</sup> les plus défavorisés d'accéder à un équipement informatique moderne
- Distribuer des paniers solidaires aux publics les plus précaires
- Offrir un service de proximité de consultation maternelle et infantile avec le bus de la PMI

## 2

### **ACCOMPAGNER LA REVITALISATION RURALE**

- Accompagner les collectivités à dynamiser leur territoire et à améliorer le cadre de vie
- Soutenir le Pôle territorial de coopération économique émergent « une ville idéale »

## 3

### **ACCOMPAGNER LES SAMARIENS À DÉVELOPPER DES PROJETS DURABLES**

- Proposer un budget participatif

# SOYONS SOLIDAIRES !

## DÉVELOPPER DES ACTIONS AUTOUR DU LOGEMENT DANS LE CADRE DES FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

### Direction référente :

Direction de l'insertion du logement et de l'emploi



Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2026 vise à déployer l'offre d'insertion par le logement pour des personnes en situation de précarité.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), outil financier de ce Plan, a connu, en 2022, puis en 2024, une évolution de son règlement d'attribution pour mieux correspondre à la réalité de vie des ménages en difficulté. Les critères d'éligibilité ont

été revus à la hausse pour permettre l'accès aux aides financières du FSL d'un plus grand nombre de ménages, ceux dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté.

En 2023, les Territoires d'action sociale ont repris à leur charge le traitement des actions spécifiques. Ils exercent donc l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

En 2025, 290 ménages ont été orientés vers un ASLL.

## ACCOMPAGNER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

### Directions associées :

Territoires d'action sociale

Direction de la communication

### Partenaires :

SOLIHA, APREMIS, Agence nationale pour l'habitat (ANAH) – délégation locale, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, opérateurs agréés par l'État



**Chef de file en matière de solidarités, le Département porte deux actions d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique :**

- le Fonds de Solidarité Logement qui finance l'accompagnement social lié à l'énergie,
- l'aide complémentaire au dispositif MaPrimRénov'

### Accompagnement Social Lié à l'Énergie (ASLE) porté par SOLIHA

Cette action vise à accompagner les personnes en situation de précarité énergétique au travers d'ateliers collectifs, de rencontres tripartites au domicile, de proposer selon le besoin un accompagnement soutenu sur plusieurs mois et de s'assurer a posteriori de la bonne appropriation des écogestes.

En 2025, 81 personnes ont été orientées vers un accompagnement renforcé et 63 personnes inscrites sur les ateliers collectifs.

### Aides forfaitaire complémentaire au dispositif ma prim'rénoV de l'ANAH

Cette action s'inscrit dans le cadre de FranceRenov (service public de la rénovation) porté par l'État et les collectivités locales et piloté et financé par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Le Programme MaPrimRenov' Sérénité est l'un de ces dispositifs. Il a pour objectif de faciliter le financement de la rénovation énergétique des logements individuels des propriétaires occupants aux revenus modestes.

Le Département finance une aide forfaitaire complémentaire aux aides MaPrimRenov' Sérénité de l'ANAH.

L'aide est modulée en fonction du revenu des ménages, soit 1000 € pour ceux aux ressources modestes et 1500 € pour les très modestes (selon les plafonds de l'ANAH). Le montant des aides avait été doublé en 2022 pour prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux.

En 2025, 448 aides ont été accordées pour un montant de 548 310 €, + 25 % par rapport à 2024.



Un travail de révision du **règlement des aides financières** sera initié en 2026 pour des raisons budgétaires, afin de continuer à subventionner un maximum de particuliers dans leurs travaux de lutte contre la précarité énergétique.



## AIDER AU MAINTIEN À DOMICILE ET PERMETTRE DE BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

### Direction référente :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

### Directions associées :

Direction de l'insertion du logement et de l'emploi  
Territoires d'action sociale

### Partenaires :

SAAD, établissements personnes âgées ou en situation de handicap, associations, ANAH (délégation locale), DDTM (service habitat construction), bureau de l'habitat privé, opérateurs agréés par l'État, financeurs des aides aux travaux d'adaptation



**La prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées constituent une priorité de la loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).**

La « conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées » (CFPPA) mise en place dans le département de la Somme rassemble différents partenaires et acteurs du territoire, publics et privés, concourant au développement de missions ou d'actions en faveur de la prévention :

- le Conseil départemental de la Somme, pilote de l'action sociale et de la politique gérontologique, préside la conférence des financeurs ;
- l'Agence régionale de santé assure la Vice-présidence de la conférence des financeurs ;
- l'État au titre de ses compétences, à travers la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
- les représentants de communes ou intercommunalités du Département ;
- la CARSAT Nord-Picardie ;
- la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ;

- la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Picardie ;
- l'AGIRC-ARCCO en tant que représentant des institutions de retraite complémentaire ;
- la Mutualité Française Hauts-de-France ;
- l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Somme.

La conférence définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie. La CNSA alloue une enveloppe au Département de la Somme pour financer les actions après décision des membres de la conférence.



**L'appel à initiatives comporte 4 axes :**

1. la lutte contre l'isolement (préservation du lien social et accès au numérique),
2. le maintien de l'autonomie (prévention des chutes, promotion de l'activité physique adaptée, mémoire et stimulation cognitive, prévention de la dénutrition),
3. l'aide aux aidants (le bien-être physique et moral de l'aidant),
4. l'habitat et le cadre de vie (repérage des logements à adapter et l'organisation d'actions collectives d'information des seniors).

En 2025, **76** projets ont été soutenus pour un montant de **1,12 M€**.

**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour des solutions innovantes permettant de bien vieillir à domicile**

En complément des actions de la CFPPA, le département a lancé, en 2024, un appel à projets permanent sur 3 thématiques :

- Actions de proximité favorisant le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap ;
- Actions en faveur du répit des aidants ;
- Actions de communication/information/sensibilisation en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

En 2025, **24** projets ont été soutenus pour **708 451 €**.

**Participer au Financement des travaux d'amélioration du domicile des seniors en faveur du maintien à domicile**

Les résidences principales des seniors (86 % du parc) sont de construction ancienne (70 % avant 1975) et souvent peu adaptées.

Cette action a pour objet de compléter les aides financières existantes (ANAH et autres partenaires) pour faciliter la réalisation de travaux d'adaptation du logement principal pour les personnes aux ressources modestes et très modestes (critères ANAH).

Afin de promouvoir le dispositif d'aide du Département, un flyer de communication a été réalisé en 2021 et diffusé à l'ensemble des partenaires. Il est depuis régulièrement actualisé.

En 2025, **286** projets ont été financés pour un montant total de **502 343 €** soit une hausse de **23 %** par rapport à 2024.

**ENCOURAGER LA MOBILITÉ SOLIDAIRE****Direction référente :**

Direction l'insertion, du logement et de l'emploi

**Partenaires :**

Etat, Région Hauts-de-France

**La mobilité reste le principal frein à l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion vers l'emploi et la formation.**

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, l'Etat a confié aux Régions et Départements la mise en œuvre des Plans d'Action en matière de Mobilité Solidaire (PAMS). Ces PAMS sont les schémas directeurs traitant de la mobilité des publics en situation de précarité : budgétaire, sociale, sanitaire, seniors isolés, jeunes en rupture et personnes en situation de handicap.

**Les plateformes mobilité solidaire**

C'est dans ce cadre que, depuis 2023, 5 plateformes mobilité solidaire ont été mises en œuvre sur le territoire départemental, via les différents opérateurs :

- Wimoov pour les communautés de communes Ponthieu-Marquenterre, Vimeu, Villes Sœurs, Aumale-Blangy, et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Association Saint-Jean pour les communautés de communes Haute Somme, Pays du Coquelicot, Val de Somme,

- Amiens Avenir Jeunes pour la communauté d'agglomération Amiens Métropole,
- Coach Carrière pour les communautés de communes Avre-Luce-Noye, Terre de Picardie, Grand Roye et Est de la Somme,
- APFE pour les communautés de communes Somme Sud-Ouest, Nièvre et Somme et Territoire Nord-Picardie.

Ces plateformes ont vocation à accueillir, diagnostiquer, informer, accompagner et orienter les publics définis comme prioritaires dans les PAMS et de centraliser l'ensemble des informations sur les aides et les dispositifs mobilisables dans le cadre de la mobilité inclusive.

En 2025, plus de **775** personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement.

### Les offres de Transports d'Utilité Sociale et de locations de véhicules par des garages solidaires

En parallèle des plateformes mobilité solidaires, le Département déploie une offre de transport solidaire dans le cadre réglementaire des Transports d'Utilité Sociale pour garantir l'accès aux droits des personnes les plus empêchées au regard de leur manque de mobilité.



En 2025, **887** transports ont été assurés (170 en 2024).

La demande est en forte hausse et serait susceptible de se maintenir à ce niveau durant les prochaines années. Une réflexion est engagée sur meilleure articulation des offres de service afin de faciliter l'accès au multimodal (TAD-TUS-TEC).

Un travail est engagé avec la communauté de communes du Pays du Coquelicot pour expérimenter une articulation TUS / TAD. Une autre se profile sur l'Ouest du département.

Enfin, le Département propose une **offre solidaire de location de véhicules** via la cession de véhicules réformés du Département auprès des garages solidaires volontaires : le Garage de l'Avenir porté par Amiens Avenir Jeunes et le garage Saint-Jean Mobilité, nouvel atelier et chantier d'insertion (ACI) sur le territoire Hauts-de-Somme.

Ce dispositif « loueur social » permet aux personnes en situation financière précaire, de disposer d'un service de location de véhicules, disponibles rapidement et à tarifs réduits.

Avec la cession de ces véhicules, le Département impulse ainsi le développement d'une solution de loueur social à l'échelle du territoire, tout en contribuant à l'insertion des allocataires du RSA recrutés dans le cadre des chantiers d'insertion supports des garages solidaires.



En 2025, 13 véhicules réformés sont mis à disposition dans les garages solidaires et 70 personnes ont pu en bénéficier.

# PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE 6<sup>E</sup> LES PLUS DÉFAVORISÉS D'ACCÉDER À UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE MODERNE

## Direction référente :

Direction de la jeunesse et des collèges

## Partenaires :

Collèges



Le Département propose depuis quelques années une aide pour un équipement informatique à destination des collégiens afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions.

Cette aide consiste à attribuer un set informatique complet d'ordinateur fixe reconditionné aux familles les plus démunies (pour les enfants en classe de 6<sup>ème</sup>) qui ne peuvent pas faire l'avance des frais pour l'achat d'un ordinateur.

En 2025, **164** ordinateurs ont été attribués.



# DISTRIBUER DES PANIERS SOLIDAIRES AUX PUBLICS LES PLUS PRÉCAIRES

## Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement du territoire



Pour faire face au contexte inflationniste, le Département souhaite soutenir les ménages les plus précaires confrontés à une hausse des prix des denrées alimentaires.

En 2024, le Département avait distribué 20 000 paniers aux familles les plus démunies, composés de produits agricoles dont la sélection a été réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme et financés par le Département.

Dans la poursuite de cette démarche et toujours aux côtés de l'association SOLAAL Hauts-de-France et de la Chambre d'agriculture de la Somme, le Département de la Somme souhaite mettre en place d'une distribution de « paniers solidaires » en faveur des étudiants bénéficiaires des aides alimentaires et des jeunes majeurs de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Après avoir consulté les associations d'aide alimentaire habilitées, environ 3 000 étudiants bénéficiaires ont été recensés dans la Somme. L'opération consistera à distribuer un panier par mois par étudiant et jeune majeur de l'ASE sur la période de janvier à juin 2026. Au total ce seront environ 18 000 paniers, d'une valeur maximale de 10 € TTC, qui seront composés de produits agricoles locaux tels que la farine, du lait, du jus de fruit, des œufs, du miel et pourront varier chaque mois avec les fruits et les légumes de saison.



\* d'infos sur : [www.somme.fr/paniers-solidaires](http://www.somme.fr/paniers-solidaires)

# OFFRIR UN SERVICE DE PROXIMITÉ DE CONSULTATION MATERNELLE ET INFANTILE AVEC LE BUS DE LA PMI

**Direction référente :**  
Direction enfance et famille

**Partenaires :**  
Mairies



En complément des Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI), un bus PMI (Protection maternelle et infantile) se déplace dans une vingtaine de communes du département pour proposer des consultations gratuites préventives pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi que des consultations prénatales.

Ce bus offre un service de proximité de consultation maternelle et infantile aux populations des communes parfois éloignées des lieux ressources en soins.

Depuis 2018, il sillonne le département et se rend à des dates prévues dans les communes partenaires. Le véhicule est garé à un endroit identifié de la commune, sécurisé par les agents de la commune.

En 2025, **21** communes ont été desservies pour 130 demi-journées de consultation : **436** enfants et **16** femmes ont bénéficié d'une consultation PMI proche de leur domicile.



# ACCOMPAGNER LA REVITALISATION RURALE

## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS À DYNAMISER LEUR TERRITOIRE ET À AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

### Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires



Afin de poursuivre le déploiement d'une politique de solidarité territoriale volontariste auprès de l'échelon communal, le Département aide les communes à dynamiser leur territoire et à améliorer le cadre de vie des habitants en proposant 2 dispositifs :

### Fonds d'appui aux communes

Le Conseil départemental a décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025, le Fonds d'appui aux communes 2022-2024 tel qu'il a été créé par délibération n°22.3.4 du 4 avril 2022, puis modifié par délibérations successives des 10 janvier 2023, 26 juin 2023 et 11 décembre 2023.

Dans une logique de garantie d'un maillage territorial équilibré et efficient, le soutien aux projets d'investissement des communes est donc apporté selon les 6 axes prioritaires d'intervention suivants :

- la **dynamisation des bourgs-centres** visant à rendre les centres plus attractifs,
- les **équipements culturels** (médiathèques, écoles de musiques ; centres culturels...),
- la **mise aux normes accessibilité/handicap** des bâtiments, des espaces publics et des espaces naturels,
- l'**aménagement des espaces publics** (mobiliers urbains ; signalétique ; mise en valeur paysagère ; sécurisation des traversées de communes hors route départementale ; démarche de bonne gestion des eaux de ruissellement ; de développement de la biodiversité et des mobilités douces écologiques et solidaires),
- le **patrimoine protégé et non protégé**,
- les travaux relatifs aux **bâtiments communaux**.

Enfin, un axe complémentaire d'intervention correspondant à 10 % de l'autorisation de programme permet d'accompagner tout projet d'investissement des communes et notamment ceux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie 80.

En 2025, **314** dossiers ont été subventionnés pour un montant total d'aide de **9 M€**.

### Fonds attractivité des communes labellisées « Petite villes de demain » et des bourgs structurants samariens

Ce fonds s'inscrit dans la continuité des démarches déjà engagées par le Département, en partenariat avec l'État et la Banque des territoires, pour accompagner les bourgs dans le développement de leur attractivité. Il permet d'apporter une aide en investissement pour la déclinaison opérationnelle des projets portés par les communes labellisées « Petites villes de demain » (PVD) et les autres bourgs structurants formellement engagés dans une démarche de redynamisation.

Les crédits sont mobilisables par les bénéficiaires dans le cadre d'une enveloppe de 10 M€ sur 5 ans, ouverte lors du vote du budget supplémentaire 2023.

En 2025, **30** dossiers ont été subventionnés pour un montant total d'aide de **4,4 M€**.



# SOUTENIR LE PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ÉMERGENT « UNE VILLE IDÉALE »

## Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

## Partenaires :

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire,

Institut Godin, Initiative Somme France Active Picardie, CGPME, autres collectivités



Dans le cadre du schéma départemental des solidarités 2023-2028, le Département a souhaité encourager et soutenir les dynamiques territoriales créatrices d'innovation sociale et d'emplois au profit des publics les plus fragiles.

À cette fin un appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'émergence des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) » a été lancé afin de faire émerger des dynamiques territoriales favorisant la construction de projets innovants en réponse à des besoins territoriaux à forte utilité sociale, créateurs d'emplois pour les publics qui en sont le plus éloignés.

**Le projet lauréat se nomme « Une ville idéale », porté par l'association KATALYZE.**

Fin 2024, le PTCE en émergence « Une ville idéale » est constitué d'un collectif de 70 acteurs engagés issus d'horizons divers : structures de l'ESS, entreprises, UPJV, organismes de formation, associations, collectivités, sté civile, citoyens, mutuelles et monde bancaire, etc.

Une équipe de 4 salariés de KATALYZE est en charge de l'animation la démarche et des membres du collectif ainsi que du pilotage opérationnel des projets identifiés. L'équipe est appuyée par 10 partenaires très engagés (parmi les 71 membres du collectif).

5 activités /projets ont aboutis en 2024 et sont actuellement actifs :

- Le **TIERS-LIEU AUTREMENT** : tiers lieux pour les proches aidants pour se ressourcer et échanger pour alléger leur quotidien. Il est ouvert depuis le 10 octobre 2024 à Amiens.
- Les **TCHIOTES CIGALES** : ouvert en juin 2024, il s'agit d'un club d'investisseurs au nombre de 10, qui ont pour objectif de soutenir financièrement les projets économiques responsables et solidaires.
- Le **CAFÉ POUSSETTE PLUIE** : ouvert le 17 septembre 2024, il s'agit d'un espace de détente parents-enfants.
- Le **QG D'HENRIETTE** : porté par l'APF, il s'agit d'un tiers-lieu d'accueil et d'inclusion en liaison avec le champ du handicap et en mixité entre différents opérateurs. Un tiers-lieu pour favoriser la collaboration, l'innovation et la productivité entre les opérateurs.
- **COPO** : récupération de carton et transformation en copeaux pour la litière des chevaux. Si le projet et l'activité dans la Somme se sont déployés avec succès (3,5 T/mois de cartons collectés et transformés d'octobre 2023 à

mars 2024) le porteur de l'activité a été liquidé. Depuis, l'activité a été reprise par SYNAPSE 3i.

En 2025, 3 activités étaient en cours de finalisation/développement :

- **RECYCLAIDE80** : ce projet de réemploi s'inscrit dans une démarche écologique et solidaire, réduisant le gaspillage et facilitant l'accès à des équipements médicaux essentiels. Il vise à mettre en place un dispositif de collecte, réparation et réutilisation des aides techniques pour les personnes en situation de handicap et âgées dans la Somme. 302 tonnes d'aides techniques rejetées dans la Somme.
- La **CONSERVERIE CITOYENNE** : produire et transformer localement pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La conserverie citoyenne souhaite rendre les techniques de transformation et de conservation accessibles à des publics qui en sont majoritairement éloignés car trop précaires, et ainsi leur permettre de participer à des temps conviviaux tout en œuvrant à une meilleure sécurité alimentaire pour leurs foyers.
- **LUNETTES DE ZAC** : ouverture d'une boutique de lunettes reconditionnées pour offrir une seconde vie aux montures.



Quelques nouveaux projets en ingénierie ou incubés en 2025 :

- **MINKA** - Tiers lieux culturel et social,
- Marque **VALENTINE FABRE et LOU** : 2 projets d'upcycling et d'alternative à la Fast Fashion,
- **CONSTELLATION DE PARMENTIER** : faciliter l'accès aux produits locaux et de saison,
- **ADAPT&GO** : faciliter l'accès au transport des personnes handicapés et en perte d'autonomie



# ACCOMPAGNER LES SAMARIENS À DÉVELOPPER DES PROJETS DURABLES

## À TRAVERS UN BUDGET PARTICIPATIF

### Direction référente :

Direction de la jeunesse et des collègues



Depuis 2020, le Département lance chaque année un budget participatif : c'est un exercice de participation citoyenne qui permet aux Samariens de proposer des projets d'intérêt général. Les projets qui répondent aux conditions de participation sont soumis au vote des habitants de la Somme. Ceux qui réunissent le plus de voix sont financés par le Département et mis en œuvre par les porteurs des projets.

Rappel des budgets participatifs précédents :

- **2020/2021** : premier budget participatif pour la réussite des jeunes de la Somme : **131** projets proposés, 64 retenus et mis en œuvre pour un budget de 1 M d'euros,
- **2022/2023** : deuxième budget participatif pour favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes âgés de 10 à 16 ans : **145** projets proposés, 34 retenus et mis en œuvre pour un budget de **1 M d'euros**,

Pour l'année 2024/2025, le budget participatif ciblait des **projets d'intérêt général en faveur de la transition écologique**, et notamment les thématiques suivantes : préserver les ressources en eau, produire et consommer local, favoriser la biodiversité et les espaces naturels, améliorer la gestion des déchets, le réemploi et le recyclage, lutter contre les gaspillages, économiser les énergies, agir en faveur des mobilités douces...

**106** projets ont été proposés et **21** ont été retenus pour un budget de **800 000 €**.



Une réflexion est engagée pour intégrer la prise en compte des enjeux de développement durable dans le règlement du budget participatif de manière pérenne et quelque soit le thème choisi.







# 5 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT VERS L'ÉCO- RESPONSABILITÉ



## 1

### **CONSOMMER MOINS ET MIEUX : ÉCONOMISER LES RESSOURCES**

- Économiser le papier et développer la dématérialisation et les pratiques d'impression économes
- Généraliser les équipements hydro-économes dans les bâtiments administratifs et les collèges gérés par le Département
- Poursuivre la démarche autour de la gestion différenciée du domaine routier et fluvial
- Développer l'éco pâturage le long du fleuve Somme et dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Une gestion plus vertueuse de l'entretien et la modernisation des routes
- Dégivrage des routes : une utilisation raisonnée du sel
- Valorisation du mobilier en fin de vie
- Assurer la valorisation des équipements informatiques usagés
- Utilisation de matériaux/matières premières recyclés ou issus du réemploi/reconditionnement
- Mettre en place une politique d'achat responsable (sobriété, clauses et critères environnementaux...)

## 2

### **ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS**

- Développer les circuits alimentaires de proximité

## 3

### **SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Évaluer les émissions de gaz à effet de serre : le bilan carbone
- Être acteur de la transition écologique : le Département s'engage
- Initier une stratégie numérique durable
- Mettre en place une politique culturelle sobre et vertueuse
- Soutenir les éco-festivals

# CONSOMMER MOINS ET MIEUX : ÉCONOMISER LES RESSOURCES

## ÉCONOMISER LE PAPIER ET DÉVELOPPER LA DÉMATÉRIALISATION ET LES PRATIQUES D'IMPRESSION ÉCONOMES

**Direction référente :**

Direction des systèmes d'information et du numérique



Dans le but de répondre aux exigences de la Loi sur la transition énergétique qui a imposé aux collectivités un objectif de réduction des papiers bureautique de 30 %, le Département dématématise progressivement depuis 2016 ses procédures en interne, sans incidence sur les pratiques des usagers.

Quelques mesures mises en place :

- le service Imprim'express qui permet aux services de faire effectuer tous types de reprographie et de les recevoir dans un délai réduit,
- l'impression recto-verso et noir et blanc par défaut sur les imprimantes multifonctions,
- la poursuite de la dématérialisation.

Suivi de la consommation de papier en tonnes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dans les services	29	24,3	20,2	23,4	20,6	20,5	19,9	16,5
À l'imprimerie	19,6	18,6	14,7	17	13,7	17	18,3	15,9

Par ailleurs, la gestion des impressions avec l'outil Watchdoc a été expérimentée en 2021 puis déployée dans l'ensemble des services à partir de 2022. Cet outil permet d'éviter les impressions inutiles et de supprimer les files d'impression. Résultat : une baisse de presque 20 % des impressions.



## GÉNÉRALISER LES ÉQUIPEMENTS HYDRO-ÉCONOMES DANS LES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET LES COLLÈGES GÉRÉS PAR LE DÉPARTEMENT

**Direction référente :**

Direction des bâtiments départementaux



Dans un souci de réduction des consommations d'eau et des dépenses afférentes, le Département a décidé de procéder, au fur et à mesure des projets de travaux sur ses bâtiments, à l'équipement d'installations sanitaires avec des solutions économes en eau :

- En 2020, collège de Rivery : sanitaires raccordés à une récupération d'eau de pluie,
- En 2022, collège Alain Jacques à Ailly-le-

Haut-Clocher réhabilité et doté d'équipements hydro-économes,

- En 2023, nouveau bâtiment sur le site de Glisy, qui accueille les services de l'agence de travaux spécialisés, du laboratoire des routes et du secteur centre du service de la maintenance, est équipé d'une récupération d'eau de pluie, destinée à alimenter les sanitaires, et de robinets hydro-économes.

En 2025, la nouvelle bibliothèque départementale intègre, comme le nouveau bâtiment de Glisy, une gestion de l'eau optimisée.



### LE DÉPARTEMENT ENCOURAGE LES USAGERS À ÉCONOMISER L'EAU

Afin de répondre aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, le Département de la Somme a mis en place 2 dispositifs pour permettre à tous les Samariens de réaliser des économies sur leurs factures : l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie et la distribution de kits « économie d'eau » par le Département.

Sur la période 2024/2025 :

- 3 000 kits ont été offerts, en priorité aux publics repérés par les équipes sociales du Département et ses partenaires intervenant en matière de logement.
- 197 subventions d'Aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie soumise à condition de ressources ont été accordées pour un budget d'environ 18 000 €.



## POUR SUIVRE LA DÉMARCHE AUTOUR DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DU DOMAINE ROUTIER ET FLUVIAL

**Direction référente :**

Direction des routes et des mobilités



**Dans le cadre de la gestion raisonnée des espaces le long des routes départementales, les services du Département n'utilisent plus de produits phytosanitaires et adaptent le fauchage des dépendances.**

Les deux premières coupes sont effectuées dans le strict respect des besoins sécuritaires (une passe suivant la largeur de l'outil ainsi que les dégagements de visibilité), la troisième est réalisée début septembre, après la période de nidification et floraison.

Cette démarche de gestion raisonnée se concrétise également par l'utilisation de plantes couvre-sol en pied d'équipement routier et par l'utilisation d'eau sous pression pour le nettoyage des panneaux.

Après l'expérimentation de l'utilisation d'une machine pour faucher sous les glissières de sécurité, six machines ont été achetées depuis 2019.

En matière de communication, des panneaux ont été posés le long des routes, des flyers sur

le fauchage raisonné et des fiches d'actions pour lutter contre les plantes invasives ont été élaborées.

Une expérimentation sur le fauchage tardif raisonné a été lancée sur 2023-2024. Elle visait à retarder la première coupe de sécurité à mi-mai, ce fauchage intervenant une fois le pic de croissance de l'herbe atteint. Cette pratique a montré que la repousse de la végétation était alors ralentie et que, dans certaines situations, la seconde passe de sécurité de juillet pouvait être évitée.

En 2025, cette seconde coupe a bien été supprimée sur l'ensemble du linéaire des routes départementales sauf au niveau des carrefours et virages.



Un renouvellement du plan de fauchage est en cours et sera proposé aux instances départementales en 2026.

# DÉVELOPPER L'ÉCO-PÂTURAGE LE LONG DU FLEUVE SOMME ET DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

## Directions référentes :

Direction du fleuve et des ports

Direction de l'attractivité et du développement du territoire



Le Département a lancé le développement de l'éco-pâturage en 2019 sur le talus du pendu à Amiens afin de réduire les interventions humaines et l'usage des moyens mécaniques.

Cette démarche s'est étoffée à partir de 2021 avec de nouveaux sites.

Actuellement, ce sont 10 zones sur près de 10 ha qui bénéficient de l'éco-pâturage :

- talus de l'écluse de Lamotte-Brebière, moutons Soay,
- talus du bras Baraban, Amiens, moutons Ouessant et Soay,
- talus du bras du pendu, Amiens, moutons Soay et chèvres,
- îlot de Long, moutons Boulonnais,
- contre halage, rive gauche de Pont-Remy, moutons Boulonnais,
- îlot de l'écluse de Pont-Remy, moutons Ouessant,

- francs bords de Boismont et casier de stockage du Crotoy sur 3 sites : zones de replis pour les jeunes ovins et les troupeaux lors des grandes marées (éleveurs agneaux AOP Baie de Somme),
- zone de stocks des bouées, Saint-Valery-sur-Somme, chèvres.

En 2025, **2** nouvelles zones viennent compléter cette liste : l'ENS de la Barette sur **6 ha** et l'ENS de Cléry-sur-Somme sur **5 000m<sup>2</sup>**.



## UNE GESTION PLUS VERTUEUSE DE L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DES ROUTES

### Direction référente :

Direction des routes et des mobilités



Réduire l'impact environnemental dans le cadre de la construction ou la rénovation des routes :



C'est l'objectif du pacte d'engagement signé en 2023 par le Département de la Somme, l'Institut des

routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) et de nombreux professionnels du secteur.

Pour réduire l'impact des chantiers, ce pacte vise :

- à libérer l'innovation : marchés publics d'innovation, ouvert à variantes pour permettre aux entreprises de proposer des techniques nouvelles et vertueuses,
- à réemployer au maximum les matériaux lors de la déconstruction d'une route et limiter le recours aux matériaux de carrière,
- à étendre les bonnes pratiques : réduction de la température de fabrication du bitume, techniques à froid, à émulsion...



Les engagements de ce pacte se traduisent par la mise en œuvre d'actions concrètes comme :

- Des taux d'agrégats d'enrobés incorporés dans les couches bitumineuses (objectif national 25 % en 2025) : Le Département de la Somme a atteint les 30 % dans les couches de roulement et 40 % dans les couches de base ou fondation, dépassant ainsi l'objectif national.
- L'utilisation de graves recyclées en substitution des graves non traitée.
- La proposition de solutions innovantes par les entreprises.
- Le recyclage et réutilisation de l'ancienne chaussée (retraitement en place au liant hydraulique ou au liant hydrocarboné)
- 65 % des enrobés appliqués sur les chantiers sont dit « tièdes », c'est-à-dire qu'ils sont fabriqués avec une réduction de température de l'ordre de 30 à 40°C
- La totalité des Enduits Superficiels d'Usure (ESU) sont réalisés avec de l'émulsion de bitume (température d'application 60°C contre 180°C pour du bitume fluxé).
- La Grave émulsion (technique à froid) est davantage valorisée dès que cela est possible.
- Evolution des postes thermométriques avec la mise en place en 2024 de 2 stations météo à transmission de données automatique et 2 autres en 2025.
- Dès que cela est possible, un maximum de marchés est ouvert à variante.
- La régie travaux routiers utilise maintenant une part très importante de peinture aqueuse (93,5 %).
- Le taux de matériaux recyclés par rapport au volume total de matériaux utilisés : Le département a incorporé presque 30 % en 2025, l'objectif étant de maintenir un niveau supérieur à 25 %.



### L'HYDROGOMMAGE EN EXPÉRIMENTATION

Le Département mène une expérimentation d'Hydrogommage afin d'évacuer l'excédent de bitume et de limiter les zones de ressuage pendant les périodes de canicule.

Les bénéfices : une prolongation de la durée de vie de la couche de surface, une limitation des interventions de gravillonnage pendant la canicule et une augmentation de l'adhérence pour les usagers.

Un premier test de 4 jours d'hydrogommage sur différents revêtements a été réalisé en 2024, puis sur 7 jours sur des zones spécifiques en 2025 par l'agence routière centre.

Il est prévu de poursuivre l'expérimentation sur 2026 dans les 2 autres agences routière du département et de travailler à la mise en place d'une campagne annuelle.



## DÉGIVRAGE DES ROUTES : UNE UTILISATION RAISONNÉE DU SEL

**Direction référente :**

Direction des routes et des mobilités



**Afin d'éviter un surdosage pour la faune et la flore et d'optimiser la quantité de sel épanché sur la chaussée pendant la période hivernale, le Département a mis en place, depuis 2022, une procédure de contrôle interne par le laboratoire routier qui permet de vérifier le dosage des saleuses.**

Dès qu'une saleuse est dérégulée, le laboratoire en lien avec le garage département réalise des contrôles de dosage en sel puis procède à son étalonnage.

Les tonnages de sels annuels ne sont pas représentatifs car ils dépendent de la rigueur de l'hiver et de la commande réalisée en fin d'année pour reconstituer les stocks. En moyenne, un hiver courant nécessite environ 4 000 tonnes de sel.



## VALORISATION DU MOBILIER EN FIN DE VIE

**Direction référente :**  
Direction des moyens généraux et de la logistique



Afin de répondre à l'objectif de développement de l'économie circulaire, lors de déménagements, la direction des services moyens généraux et de la logistique du Département récupère du mobilier :

- si celui-ci est en bon état, il est stocké pour être réinstallé dans les directions demandeuses et une mise à jour de l'inventaire est faite. Cela évite de consommer du matériel neuf,
- si celui-ci est en mauvais état, il est donné à une structure d'insertion. L'association recycle les matières premières en partenariat avec VALDELIA. Certains meubles sont remis en état puis vendus. Les autres sont valorisés ou recyclés en Matières Premières Secondaires (MPS) qui serviront à créer de nouveaux produits.

En 2025, **209** mobiliers ont été réformés.



## ASSURER LA VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS

**Direction référente :**  
Direction des moyens généraux et de la logistique



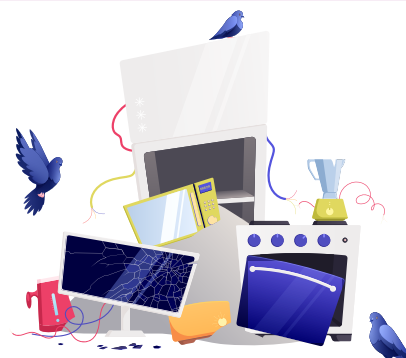
Le Département a souhaité poursuivre et améliorer la collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), en développant une filière de réemploi pour le matériel informatique et favoriser ainsi l'insertion socioprofessionnelle tout en réduisant la production de déchets.

Un partenariat a été établi avec l'association Synapse 3i, structure d'insertion, qui procède depuis 2017 à l'enlèvement du matériel informatique.

Les cartouches d'encre usagées sont également collectées en interne pour recyclage par un prestataire extérieur.

En 2025, c'est 548 équipements qui ont été démantelés :

Type	2024	2025
PC portable	391	413
Unité centrale	9	9
Écran	17	16
Smartphone	222	100
Ipad/tablette	15	0
Imprimante	8	6
Scanner	1	1
Vidéo	2	1
<b>Total</b>	<b>665</b>	<b>548</b>



# UTILISATION DE MATÉRIAUX/MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉS OU ISSUS DU RÉEMPLOI/RECONDITIONNEMENT

## Directions référentes :

Direction des moyens généraux et de la logistique  
Direction des finances et de la commande publique



**Le Département fournit à ses agents des vêtements de travail et équipements de protection adaptés aux missions de chacun par le biais d'un accord cadre notifié en 2023.**

Afin de répondre aux obligations fixées dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) qui impose l'utilisation de produits intégrant un certain pourcentage de matière recyclée ou issu du réemploi :

- 23 articles textile comportent des fibres recyclées sur les 71 articles référencés soit 33 %,
- 66 articles de fournitures administratives sur 395 répondent aux exigences de la loi AGEC soit 16.7 %.



En 2025, **10 %** du papier utilisé pour les impressions dans les services était du papier recyclé. A l'imprimerie, cela représente plus de **30 %** des impressions.



## METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE (SOBRIÉTÉ, CLAUSES ET CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX...)

## Directions référentes :

Direction des finances et de la commande publique



**Dans un cadre budgétaire contraint, l'achat public est devenu un véritable enjeu de performance économique pour les collectivités.**

Dans la continuité des politiques achats déjà mises en place, le Département a adopté son premier Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) en 2024 afin de répondre à l'obligation de l'article L2111-3 du code de la commande publique.

Ce SPASER s'articule autour des quatre orientations stratégiques qui doivent présider aux achats du Département de la Somme :

- **Orientation 1** : assurer un développement économique dynamique du territoire au travers des achats responsables,
- **Orientation 2** : promouvoir l'insertion, l'inclusion sociale et la solidarité dans les achats,
- **Orientation 3** : intégrer l'excellence environnementale dans nos achats,
- **Orientation 4** : assurer la gouvernance des achats responsables.

Ces orientations se déclinent elles-mêmes en **13** objectifs et **61** actions qui feront l'objet d'une feuille de route pluriannuelle sur la période 2024-

2028. Le SPASER fera enfin l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle construite autour de **13** indicateurs.

Quelques actions menées depuis plusieurs années ont été reprises et se poursuivent dans le cadre du SPASER :

- la mise en œuvre des clauses sociales et environnementales et/ou critères environnementaux et de performance sociale dans les marchés,
- le lancement de procédures de marchés publics réservées aux structures de l'Insertion par l'Activité Économique ainsi qu'aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou aux Entreprises Adaptées (EA),
- la mise en œuvre des mesures relatives à l'obligation de recourir à une part de fournitures intégrant des matières recyclées ou issue du réemploi dans les marchés publics, conformément à la loi AGEC,
- la mise en place de groupements d'achats importants notamment dans le but de bénéficier de meilleures conditions tarifaires et plus particulièrement sur les prestations de maintenance bâtimementaires avec le SDIS80.

Évolution du nombre de marchés publics intégrant des exigences environnementales et/ou sociales :

	2022	2023	2024	2025
Nombre de marchés intégrant des exigences environnementales	90	98	71	95
Pourcentage	54 %	48 %	48 %	64 %
Nombre de marchés intégrant des clauses sociales	40	40	66	82
Pourcentage	24 %	20 %	60 %	62 %



### LA COMMANDE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE, C'EST :

100 millions d'euros par an environ

+ de 50 000 h de travail générées par la clause sociale

Un nombre croissant de marchés intégrant les exigences environnementales (+ de 50 % en moyenne).



# ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

## DÉVELOPPER LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

### Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires



Dans le cadre de sa politique de développement agricole, et afin d'accroître la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles, le Département poursuit son accompagnement du développement des circuits courts et de la consommation de produits locaux dans la restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux, restaurants...) et auprès des particuliers.

La crise sanitaire de 2020 et l'inflation des prix alimentaires depuis 2021 ont orienté le Département vers des actions alliant la lutte contre la précarité alimentaire et un soutien renforcé aux agriculteurs.

### Voici quelques actions qui viennent illustrer cette politique de développement agricole :

Le Département a participé pour la deuxième fois au Salon International de l'Agriculture en tant qu'exposant lors duquel une vingtaine de producteurs locaux, dont certains très engagés en circuits courts, ont pu présenter leur travail.

Le Département poursuit la promotion de la plateforme Approlocal-Somme pour l'approvisionnement direct de la restauration collective en produits locaux et Bio et l'augmentation de l'approvisionnement en produits locaux et bio des collèges de la Somme.

Il accompagne les collectivités en proposant une ingénierie territoriale aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et communique largement sur

toutes les initiatives favorisant les circuits courts et la juste rémunération des producteurs locaux : Plaine en Fête à Saint-Valery-sur-Somme, Food Amiens...

Enfin, le Département met en œuvre des actions inscrites au Pacte local de Solidarité notamment pour renforcer l'aide alimentaire d'urgence et pour favoriser l'approvisionnement en circuits courts alimentaires au profit des publics précaires.



En 2025, les achats sur la plateforme Approlocal-Somme s'élève à **2,848 M€**, soit une très légère baisse de 1,8 % par rapport à 2024. Cependant, cela fait suite à une forte hausse observée entre 2023 et 2024 de 32 %.

Les achats des collèges qui représentent 62.7 % du volume d'achats total s'élèvent à 1.787M€, soit une hausse de 8.6 % par rapport à 2024 (et plus de 30 % par rapport à 2023).

Les achats des établissements médico-sociaux (EMS) (2 %) s'élèvent à 83 197€, en baisse de 25 % par rapport à 2024.

On dénombre 17 AMAP dans la Somme sur 108 au total dans les Hauts-de-France, avec 25 producteurs de la Somme.



# SENSIBILISER ET AGIR FACE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ÉVALUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : LE BILAN CARBONE

### Direction référente :

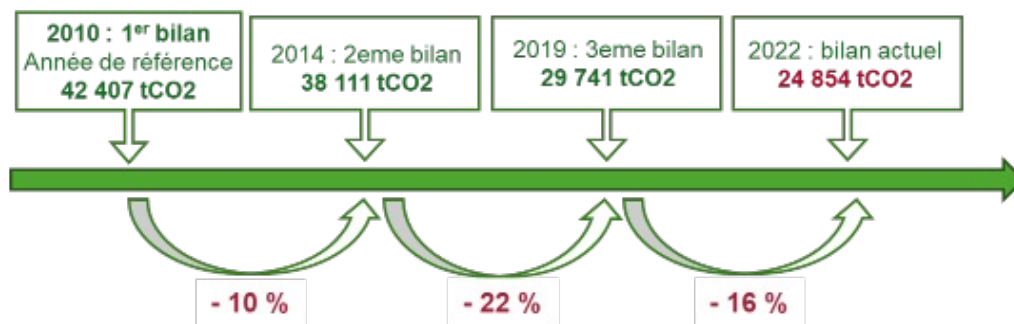
Direction Générale des services, mission transition écologique



La loi Grenelle II a rendu obligatoire la réalisation d'un bilan carbone pour les collectivités de plus de 50 000 habitants tous les 3 ans.

Ce bilan a pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'une structure pour identifier et mettre en œuvre des pistes de réduction de ces émissions.

En 2023, le Département a réalisé son 4<sup>e</sup> bilan prenant en compte les données 2022 :



Le Département a réduit ses émissions de GES de 42 % par rapport à 2010, reflet des efforts mis en œuvre dans les différents services depuis maintenant plus de 10 ans : vaste programme de rénovation des bâtiments des collèges, gestion réfléchie des consommations et dépenses

d'énergie, sobriété dans la gestion des ressources et achats, efforts pour réduire les déplacements ou les rendre plus vertueux...

Le prochain bilan sera réalisé sur les données 2025.

## ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE

### Direction référente :

Direction Générale-Mission transition écologique

### Directions associées :

Toutes les directions du Conseil départemental



Acteur du développement du territoire, le Département de la Somme est engagé de longue date dans des actions tournées vers le développement durable et la protection de l'environnement. Il a désormais pour ambition de

participer pleinement à la transition écologique en reconsidérant les façons de penser et d'agir.

C'est pourquoi l'Assemblée délibérante a adoptée, le 31 mars 2025, sa feuille de route transition écologique à l'horizon 2030 : plus d'une centaine

d'actions portées, une trentaine de projets à travailler, réparties sur 5 grandes ambitions :

1. Vivre en harmonie avec la nature : « Vallée de Somme, Vallée idéale »
2. Préserver notre patrimoine naturel commun
3. Lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter aux conséquences
4. Rendre la transition écologique accessible et profitable à tous
5. Tendre vers une administration plus vertueuse pour porter l'exemplarité

L'élaboration et le suivi de cette feuille de route sont pilotés par la Mission Transition Écologique (MTE), directement rattachée à la direction générale des services.

Afin de faciliter l'appropriation de cette feuille de route et le portage des différents projets, un réseau de référents transition écologique a été créé, constitué d'agents dynamiques et volontaires ayant pour mission afin de poursuivre les changements de comportement nécessaires au sein de l'ensemble des services et directions et de faire émerger des nouvelles actions renforçant le plan d'actions.

Ce réseau a été mis en place au second semestre 2024. Il est actuellement constitué d'une trentaine d'agents répartie sur l'ensemble des directions.

L'année 2025 a été consacré à la formation de ces référents, à la constitution d'un socle commun de connaissances et à la co-construction de cette mission de référent.

Un comité de suivi a également été créé afin de suivre l'avancement des actions de la feuille de route, de les évaluer et de mettre à jour la feuille de route chaque année.

Ce comité est présidé par le Vice-Président en charge des espaces naturels et de la transition écologique et est composé d'élus représentant les différents groupes politiques composant le Conseil départemental.



## INITIER UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE DURABLE

### Directions référentes :

Direction des systèmes d'information et du numérique  
Direction des archives départementales

### Directions associées :

Toutes les directions du Conseil départemental



**Le Département travaille à la mise en place d'une démarche de stratégie numérique durable dans le cadre de l'ambition 5 de sa feuille de route de la transition écologique : « tendre vers une institution plus vertueuse pour porter l'exemplarité ».**

Une action permettant d'initier cette démarche est déjà menée depuis plus de 15 ans au sein des services : La réalisation d'opérations de cleaning days, proposée à l'ensemble des directions, portée par la direction des archives départementales.

Les cleaning days sont des journées de désencombrement des bureaux organisées pour optimiser l'espace de travail des collaborateurs :

- nettoyage physique : tri des documents papiers, archivages...
- nettoyage numérique : tri et vidage de la boîte mail, nettoyage des serveurs informatiques...

Chaque année, les Archives départementales proposent d'accompagner les directions dans le cadre de ces cleaning days afin d'amener à terme l'ensemble d'entre elles vers une certaine autonomie de gestion de l'information, sur l'ensemble des supports utilisés (réseau, messagerie, outils métiers, outils collaboratifs...). Suite à ces opérations, un bilan est rédigé, permettant de :

- synthétiser les résultats obtenus : mètres linéaires d'archives papier éliminés, nombre de Go de données informatiques éliminées, tri des espaces bureautique et messageries...
- analyser ces résultats et de proposer des perspectives d'amélioration,
- proposer un programme d'actions pour l'année suivante.

En 2025, 3 cleaning days ont été réalisés : 619 ml d'archives papier éliminés, 170 Go d'archives numériques supprimées.



En 2025, afin d'accélérer le changement d'habitude de stockage et de gestion des données numériques, les cleaning days ont été rendus obligatoire pour l'ensemble des directions. À partir de 2026, chaque direction devra réaliser au moins un cleaning day dans l'année.

## METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE CULTURELLE SOBRE ET VERTUEUSE

**Direction référente :**

Direction de la culture et des patrimoines



Dans le but d'initier une politique culturelle sobre et vertueuse, la direction de la culture et du patrimoine met en place un certain nombre d'actions permettant de réduire l'impact carbone des expositions :

- Réemploi du mobilier d'une exposition à l'autre,
- Choix de matériaux plus durable facilitant le réemploi,
- Réutilisation des emballages des œuvres,
- Maîtrise du niveau d'éclairage, volontairement abaissé.

Entre 2024 et 2025, un bel exemple de réemploi a été mené :

Pour l'exposition "Rosemania" organisée au Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier en 2024, le Conseil départemental a commandé le mobilier d'exposition suivant : 2 cabinets de curiosité, 29 vitrines, 4 socles, 9 podiums.

Pour les expositions de 2025 les scénographies se sont élaborées en maximisant le réemploi de ce mobilier existant :

Pour l'exposition "Pipa Darbyshire, un atelier en baie" présentée du 8 mars au 17 août 2025, les deux vitrines nécessaires ont été reprises de l'exposition "Rosemania".

Pour l'exposition consacrée aux 1 400 ans de l'abbaye, « 624-2024, chronique d'une abbaye millénaire » présentée du 17 mai au 11 octobre 2025, 99 % du mobilier de présentation était du mobilier réutilisé.

Pour la dernière exposition de l'année 2025, l'exposition "De la Baie à l'océan, l'odyssée du Nautilus en briques Lego", présentée du 8 novembre 2025 au 17 mai 2026, 80 % du mobilier est issu du réemploi



## SOUTENIR LES ÉCO-FESTIVALS

Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines



Le soutien aux festivals du département renforce sa politique transversale de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle, considérant que les festivals sont des acteurs de la diffusion du spectacle vivant, en particulier dans les territoires ruraux.

Le Conseil départemental, souhaitant dynamiser le maillage territorial en accompagnant ces manifestations et la mise en œuvre de médiation culturelle autour des événements, a ainsi décidé de soutenir différentes catégories de festivals.

Dans ce contexte, plusieurs festivals subventionnés par le Département s'inscrivent plus particulièrement dans une démarche écocitoyenne (mise à disposition des festivaliers des gobelets réutilisables, utilisation de poubelles de tri sélectif, de toilettes sèches, incitation à la mobilité verte, propositions de restauration valorisant les produits locaux...).

En 2025, 6 festivals ont été subventionnés :

- **Minuit avant la Nuit**, proposé par La Lune des Pirates à Amiens,
- **R4**, à Revelles : gratuit et éco-solidaire,
- **Le Chahut Vert**, éco-festival des arts de la scène et du développement durable, porté par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest,
- **Jazz** à Montonvillers,
- **Les Comiques agricoles**, organisé à Beauquesne,
- **Le Bosquet en Fête** à Raincheval.





**A**vec l'approbation de la feuille de route départementale de la transition écologique à l'horizon 2030, le Département poursuit son engagement en faveur du développement durable et face à l'augmentation des inégalités. Les actions menées en 2025 en sont le témoignage concret.

Le Département ambitionne de faire de la Somme un territoire résilient, de partage et de bien-être, fière et respectueux de son patrimoine.

La stratégie « Vallée de Somme, Vallée Idéale » illustre cette ambition en invitant les partenaires locaux à venir partager l'espoir et les expériences nouvelles du bien-être et du bien vivre en territoire rural, dans une relation harmonieuse entre les Hommes et la Nature.

Conseil départemental de la Somme  
Mission transition écologique et développement durable  
43 rue de la République  
CS 32615  
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80  
[www.somme.fr](http://www.somme.fr)

